

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1147

15 mai 2013

SOMMAIRE

AH Courtage en Assurances	55010	GWM Group Holding S.A.	55047
AI Start (Luxembourg) Midco & Cy S.C.A.	55012	Hermes Finance AG	55048
Allianz Global Investors Fund IX	55011	Indurisk Rückversicherung AG	55011
Alter Domus Luxembourg S.à r.l.	55012	Inspirit Investments S.A.	55023
AMO Holding 5 S.A.	55055	Intesa Sanpaolo Immobilière S.A.	55024
Bee People S.A.	55028	Intesa Sanpaolo Real Estate S.A.	55046
BON-A-THERM-Kamine- S.à.r.l.	55011	IPAGL Participations S.A.	55050
Brasserie des poulets s.à r.l.	55025	IZD-Holding S.à r.l.	55050
Bus Rent International S.à r.l.	55012	J.A.F. S.A.- SPF	55049
Cachan Lux S.à r.l.	55027	Juler Holding S.à r.l.	55037
Camca Lux Finance Management Compa- ny	55026	Kendrick FMP II BB Holdings S.à.r.l.	55049
Comgest Asia	55046	Key Plastics Automotive Europe S.à.r.l. ..	55010
Comgest Europe	55045	KKR NTC S.à r.l.	55051
EDU Luxco S.à r.l.	55027	Luna Holding S. à r.l.	55024
Elliott Business Style S.A.	55047	MGP Asia Japan LLC Holdings S.à r.l.	55028
Emme Invest S.à r.l.	55047	MGP Japan Core Plus LLC Holding S.à r.l.	55037
Fabemibri S.A.- SPF	55024	Nordea Multi Label	55050
Finogam S.à r.l.	55049	Real Estate Value Partners S.A.	55025
Flinders International SA	55049	Rosepark	55046
Fort Jamkat S.C.A. SPF	55023	Twelve Laurels S.à r.l.	55036
Four and Partners S.A.	55048	UBS (Lux) SICAV 3	55022
Four Tools	55023	Vesalius Biocapital I Investments S.A. SI- CAR	55022
Fourvest S.à r.l.	55049	YCAP Opportunity Investment SICAV-SIF	55027
Fundo	55047	Ziv Lach	55011
Gabriel Holdings S. à r.l.	55048		
Graser & Herr Courtiers s.à r.l.	55010		

Key Plastics Automotive Europe S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 102.406.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2013.

Référence de publication: 2013042724/10.

(130052152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2013.

AH Courtage en Assurances, Société à responsabilité limitée,

(anc. Graser & Herr Courtiers s.à r.l.).

Siège social: L-3921 Mondercange, 54, rue d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 136.446.

L'an deux mille treize, le dix-neuf mars.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg).

ont comparu:

1.- La société "BUREAU COMPTABLE & FISCAL GRASER S.A.", une société anonyme établie et ayant son siège social au 19, Zare-Ouest, L-4384 Ehlerange, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 115.118,

ici représentée par:

Monsieur Philippe HERR, ci-après qualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Ehlerange, le 13 mars 2013,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire-comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement.

2.- Monsieur Philippe HERR, courtier en assurances, demeurant au 33, cité Jos Brebsom, L-4046 Esch-sur-Alzette.

Lesquelles parties comparantes sont les deux (2) seuls et uniques associés (les "Associés") de la société "GRASER & HERR COURTIERS S.à r.l." (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 54, rue d'Esch, L-3921 Mondercange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 136.446, constituée suivant acte notarié dressé en date du 07 février 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 690 du 20 mars 2008.

Les statuts de la Société ne furent jamais modifiés depuis lors.

Lesquels Associés, agissant ès-dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit leurs résolutions prises chacune séparément, à l'unanimité et sur ordre du jour conforme:

Première résolution

Les Associés DECIDENT de changer la dénomination sociale de la Société de "GRASER & HERR COURTIERS S.à r.l." en celle de "AH Courtage en Assurances".

Deuxième résolution

Afin de refléter ledit changement de dénomination sociale, les Associés DECIDENT de modifier l'article premier (1^{er}) des statuts de la Société. L'article premier (1^{er}) des statuts de la Société aura par conséquent la nouvelle teneur qui suit:

Art. 1^{er}. "La société prend la dénomination de "AH Courtage en Assurances", société à responsabilité limitée."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT PROCÈS-VERBAL, fait et passé à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant et de même en sa qualité de mandataire, la même personne a signé avec Nous notaire soussigné le présent procès-verbal.

Signé: P. HERR, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 20 mars 2013. Relation: EAC/2013/3796. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013038710/44.

(130047327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

Indurisk Rückversicherung AG, Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 45.903.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Indurisk Rückversicherung AG
Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A.
Signature

Référence de publication: 2013042704/12.

(130051972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2013.

BON-A-THERM-Kamine- S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6562 Echternach, 117, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 106.473.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 02.04.2013.

Référence de publication: 2013042543/10.

(130052166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2013.

Ziv Lach, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 155.074.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature

Référence de publication: 2013042922/11.

(130052046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2013.

Allianz Global Investors Fund IX, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 48.370.

Herr Jean-Christoph Arntz hat sein Amt als Mitglied des Verwaltungsrats der Allianz Global Investors Fund IX (die „Gesellschaft“) mit Ablauf des 31. März 2013 niedergelegt.

Zum 1. April 2013 wurde Herr Kai Wallbaum mit Berufsanschrift Bockenheimer Landstraße 42-44, 60325 Frankfurt am Main, Deutschland, bis zur nächsten Jahreshauptversammlung der Gesellschaft am 11. Juni 2013 zum Mitglied des Verwaltungsrats der Gesellschaft ko-optiert.

Herr Daniel Lehmann hat sein Amt als Mitglied des Verwaltungsrats der Gesellschaft mit Ablauf des 31. März 2013 niedergelegt.

Zum 1. April 2013 wurde Herr Markus Breidbach mit Berufsanschrift 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxemburg, bis zur nächsten Jahreshauptversammlung der Gesellschaft am 11. Juni 2013 zum Mitglied des Verwaltungsrats der Gesellschaft kooptiert.

Senningerberg.

Für die Richtigkeit des Auszuges

ALLIANZ GLOBAL INVESTORS LUXEMBOURG S.A.

Markus Biehl / Oliver Eis

Référence de publication: 2013042972/21.

(130052519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2013.

Alter Domus Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.752.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 136.477.

La liste des directeurs actuels de la société a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
04

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 2 avril 2013.

Référence de publication: 2013042976/12.

(130052462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2013.

Bus Rent International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 143.232.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 30 décembre 2011

L'assemblée approuve les0 cessions de parts sociales suivantes:

- Madame Virginie DOHOGNE cède 1.250 parts sociales à New Entreprises S.A.
- Monsieur Pietro LONGO cède 1.250 parts sociales à New Entreprises S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013043015/12.

(130052404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2013.

AI Start (Luxembourg) Midco & Cy S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 175.842.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the seventh of March.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- "AI Start (Luxembourg) Topco & Cy S.C.A.", a société en commandite par actions, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, whose registration with the Luxembourg Trade and Companies Register is pending, constituted on 7 March 2013 by the undersigned notary, here represented by Mrs Linda HARROCH, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on 7 March 2013, and

- "AI Start (Luxembourg) S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, whose registration with the Luxembourg Trade and Companies Register is pending, constituted on 7 March 2013 by the undersigned notary, here represented by Mrs Linda HARROCH, previously named, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on 7 March 2013.

The said proxies, initialled ne varietur by the proxy holder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in their here above stated capacities, have required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a société en commandite par actions which they declare organized among themselves and the articles of incorporation of which shall be as follows:

1. Corporate form / Name / Duration.

1.1 There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société en commandite par actions under the name of "Al Start (Luxembourg) Midco & Cy S.C.A." (the "Company") which shall be governed by the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended (the "1915 Law"), as well as by the present articles of incorporation.

1.2 The Company is established for an unlimited duration.

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The Registered Office may be transferred:

2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by the Manager (as defined below);

2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company passed in accordance with these Articles and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law ("Luxembourg Law").

2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Manager.

2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Objects. The objects of the Company are:

3.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.2 to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertaking of the Company, for such consideration as the Manager thinks fit, including for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.3 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.4 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Manager thinks fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.5 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Manager or thinks fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.6 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

3.7 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security, including the guarantee and provision of security for the performance of the obligations of and the payment of any money (including capital, principal, premiums, dividends, interest, commissions, charges, discount and any related costs or expenses whether on shares or other securities) by any person including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person which is for the time being a member or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or is associated with the Company in any business or venture, with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property, assets or uncalled capital (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 3.7 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of (including by advance of money, purchase of or subscription for shares or other securities and purchase of assets or services), indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness of any other person;

3.8 to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

3.9 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the Manager incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

4. Liability of the manager. The Manager is jointly and severally liable for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Company. The holders of Ordinary Shares (as defined below) shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as shareholders in general meetings and shall only be liable to the extent of their contributions to the Company.

5. Share capital.

5.1 The Company has a share capital of thirty-one thousand euros (EUR 31,000.00) represented by thirty-one thousand (31,000) shares divided into thirty thousand nine hundred and ninety-nine (30,999) ordinary shares (the "Ordinary Shares") and one (1) management share (the "Management Share") with a par value of one euro (EUR 1.00) each (all shares together referred to as the "Shares"). The Management Share shall be held by AI Start (Luxembourg) S.à r.l., prenamed, as unlimited shareholder (actionnaire commandité).

5.2 The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

5.3 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles.

5.4 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision need not allocate any amount contributed to the contributor.

5.5 All Shares have equal rights subject as otherwise provided in these Articles.

5.6 The Company may repurchase, redeem and/or cancel its Shares subject as provided in the 1915 Law.

5.7 All shares of the Company shall be issued in registered form.

5.8 A register of registered shares shall be kept by the Company or by one or more persons designated thereto by the Company, and such register shall contain the name of each owner of registered shares, his residence or elected domicile as indicated to the Company and the number of shares held by him.

5.9 The inscription of the shareholder's name in the register of registered shares evidences his right of ownership of such registered shares.

5.10 Any share certificates shall be signed by the Manager.

5.11 The Manager may accept and enter in the register of registered shares a transfer on the basis of any appropriate document(s) recording the transfer between the transferor and the transferee. Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the register of registered shares. Shareholders may, at any time, change their address as entered into the register of shareholders by means of a written notification to the Company from time to time.

5.12 The Management Share(s) held by the Manager is (are) freely transferable to a successor or additional manager with unlimited liability.

5.13 The Company recognizes only one owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint a single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s).

6. Authorized capital.

6.1 The Company has an un-issued but authorised capital of a maximum amount of two million euros (EUR 2,000,000.00) to be used in order to issue new Shares or to increase the nominal value of the Shares.

6.2 The sole purpose of the above authorised capital is to allow the issue of new Shares or the increase of the nominal value of the existing Shares in exchange of contribution in cash or in kind made by the Shareholders in execution of the capital calls made by the Manager.

6.3 The Manager is authorised to increase, during a period of five years after the date of publication of the Articles, in one or several steps, as it may determine from time to time in its discretion, the subscribed share capital. The authorisation

may be renewed for a new period of maximum five years by resolution of the Manager. The Manager is specially authorised to issue the new Shares without reserving for the existing Shareholders the preferential right to subscribe for new Shares.

6.4 These new Shares may be subscribed in accordance with the terms and conditions determined by the Manager.

6.5 In particular, the Manager may decide to issue the new Shares subject to the constitution of a share premium, the amount and the allocation of which will be freely decided by the Manager.

6.6 The Manager may also determine the date of the issue and the number of new Shares having to be eventually subscribed and issued. It may proceed to such increase without reserving for the existing Shareholders a preferential right to subscribe to the new shares under issuance.

6.7 The Manager may delegate to any duly authorised person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for new Shares representing part or all of such increased amounts of capital.

6.8 The Manager shall designate the person to whom a power of attorney is granted to have the increase of capital and the issue of new Shares enacted by a notary by virtue of a notarial deed on the basis of all the necessary documents evidencing the decision of the Manager, the above power of attorney, the subscription and the paying up of the new Shares.

6.9 Upon cash increase of the share capital of the Company by the Manager within the limits of the authorised share capital, the amount of the authorised capital specified in article 6.1 of the Articles shall be deemed to be decreased by an amount corresponding to such capital increase. Therefore the amounts specified in articles 5 and 6 of the Articles will be amended accordingly pursuant to the notarial deed enacting the increase of share capital.

7. Management.

7.1 The Company shall be managed by AI Start (Luxembourg) S. a. r.l., prenamed (herein referred to as the "Manager").

7.2 In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the Manager from acting as Manager of the Company, the Company shall not be immediately dissolved and liquidated, provided the Supervisory Board (as defined below) as provided for in Article 8.1 hereof appoints an administrator, who need not be a shareholder, to effect urgent or mere administrative acts, until a general meeting of shareholders is held, which such administrator shall convene within fifteen (15) days of his appointment. At such general meeting, the shareholders may appoint, in accordance with the quorum and majority requirements for amendment of the articles, a successor manager. Failing such appointment, the Company shall be dissolved and liquidated.

7.3 Any such appointment of a successor manager shall not be subject to the approval of the Manager.

7.4 The Manager is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition within the purpose of the Company.

7.5 All powers not expressly reserved by law or by these articles to the general meeting of shareholders or to the Supervisory Board are within the powers of the Manager.

7.6 Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the sole signature of the Manager or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the Manager.

8. Supervisory board.

8.1 The affairs of the Company and its financial situation including in particular its books and accounts shall be supervised by a supervisory board (the "Supervisory Board»), comprising at least three (3) members. The Supervisory Board may be consulted by the Manager on such matters as the Manager may determine and may authorize any actions of the Manager that may, pursuant to law or regulation or under these articles of incorporation, exceed the powers of the Manager.

8.2 The Supervisory Board shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period which may not exceed six (6) years. The members of the Supervisory Board may be re-elected. The Supervisory Board may elect one of its members as chairman.

8.3 The Supervisory Board shall be convened by its chairman or by the Manager.

8.4 A notice in writing, by telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all members of the Supervisory Board at least eight (8) days prior to the date set for such meeting, except in urgent circumstances, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by consent in writing, by telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places fixed in a resolution adopted by the Supervisory Board.

8.5 The Supervisory Board can deliberate or act validly only if the members of the Supervisory Board are convened to the meeting in accordance with the above described procedure and if at least the majority of the members are present or represented.

8.6 No notice shall be required in case all the members of the Supervisory Board are present or represented at a meeting of such Supervisory Board or in case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the Supervisory Board.

8.7 Any member may act at any meeting by appointing in writing, by telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication another member as his proxy. A member may represent several of his colleagues.

8.8 Resolutions of the Supervisory Board will be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting. Copies of extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two members.

8.9 Resolutions are taken by a majority vote of the members present or represented. The resolution supported by the chairman will be adopted, if votes are even.

8.10 Resolutions in writing approved and signed by all the members of the Supervisory Board shall have the same effect as resolutions voted at the Supervisory Board meetings; each member shall approve such resolution in writing, by telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication. All such documents shall form the record that proves that such resolution has been taken.

8.11 Any member of the Supervisory Board may participate in any meeting of the Supervisory Board by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

9. Art. 9. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that the Manager or any one or more of the directors or officers of the Manager is interested in, or is a director, associate, officer or employee of, such other company or firm. Any director or officer of the Manager who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

10. Decision of the shareholders.

10.1 The general meeting of shareholders shall represent all the shareholders of the Company. It shall have the powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company, provided that, unless otherwise provided herein, no resolution shall be validly passed unless approved by the Manager.

10.2 General meetings of shareholders shall be convened by the Manager or by the Supervisory Board. General meetings of shareholders shall be convened pursuant to a notice given by the Manager setting forth the agenda and sent by registered letter at least eight (8) days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address recorded in the register of registered shares.

10.3 The annual general meeting shall be held on the second Tuesday of June at 10 am at the registered office or at a place specified in the notice of meeting.

10.4 If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

10.5 Other meetings of shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

11. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits.

11.1 The Company's year commences on January 1st and ends on December 31th of the same year.

11.2 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the statutory reserve required by law. This allocation shall cease to be required when the amount of the statutory reserve shall have reached ten per cent (10%) of the subscribed share capital.

11.3 The general meeting of shareholders, upon recommendation of the Manager, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

11.4 Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by law.

12. Amendments of the articles. Subject to the approval of the Manager, these articles may be amended from time to time by a general meeting of shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the 1915 Law.

13. Dissolution - Liquidation. In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Subscription and Payment

The capital has been subscribed as follows:

Name of Subscribers	Number of subscribed shares
1.- AI Start (Luxembourg) S.a r.l., prenamed	1 Management Share
2.- AI Start (Luxembourg) Topco & Cy S.C.A., prenamed	30,999 Ordinary Shares
Total	31,000 Shares

The value of the thirty-one thousand (31,000) shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of thirty-one thousand euros (EUR 31,000.00) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional disposition

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on December 31st, 2013.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro.

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders have resolved that:

I. The following persons are appointed as members of the Supervisory Board for a period of six (6) years.

- Mrs. Isabelle LAPIETRA, accountant, born on 25 January 1974 in Luxembourg and residing at 15, rue de Saint-Hubert, B-6927 Tellin, Belgium;

- Mr. Dominique LEGER, accountant, born on December 2, 1971 in Namur, Belgium, residing at Rue du Petit Vivier, 22, B-6860 Ebly Belgium; and

- Mr. Frederic FRANCESCONI, accountant, born on 2 May 1975 in Thionville, France residing at 23, Boucle Jacques Callot, 57100 Thionville, France.

II. The registered office of the Company shall be at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing persons, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le sept mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

- "Al Start (Luxembourg) Topco & Cy S.C.A.", une société en commandite par actions, constituée et régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, dont l'immatriculation auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg est en cours, constituée le 7 mars 2013 par le notaire soussigné, ici représentée par Madame Linda HARROCH, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 7 mars 2013.

- "Al Start (Luxembourg) S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, constituée et régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, dont l'immatriculation auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg est en cours, constituée le 7 mars 2013 par le notaire soussigné, ici représentée par Madame Linda HARROCH, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 7 mars 2013.

Les procurations signées ne varient par la mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte de constitution d'une société en commandite par actions qu'elles déclarent constituer et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

1. Forme / Dénomination sociale / Durée.

1.1 Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires par la suite des actions ci-après créées, une société en commandite par actions sous la dénomination de «Al Start (Luxembourg) Midco & Cy S.C.A.» (la "Société"), qui sera soumise à la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée ("Loi de 1915"), ainsi qu'aux présents statuts.

1.2 La Société est constituée pour une durée illimitée.

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société (le "Siège Social") est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le Siège Social peut être transféré:

2.2.1 en tout autre endroit au sein de la même commune du Grand-Duché de Luxembourg par son Gérant (tel que définit ci-dessous);

2.2.2 en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (au sein de la même commune ou non) par résolution des associés commanditaires de la Société prise en conformité avec ces Statuts et les lois en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg notamment la Loi de 1915 (la "Loi Luxembourgeoise").

2.3 Au cas où des événements d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de siège social, restera de nationalité luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par le Gérant.

2.4 La Société peut ouvrir des bureaux ou des succursales au sein du Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

3. **Objet.** L'objet de la Société est:

3.1 d'agir en tant que société holding d'investissement et de coordonner l'activité de toutes entités dans lesquelles la Société a un intérêt direct ou indirect, et d'acquérir (soit par souscription originale, offre publique, achat, échange ou autre) la totalité ou une partie du capital, des actions, des obligations, des bons ou autres titres émis ou garantis par toute personne et tout autre actif et de les détenir en tant qu'investissements, de les vendre, de les échanger et d'en disposer;

3.2 de vendre, louer, échanger, de mettre ou de prendre en location et de disposer de tout bien immeuble ou meuble et/ou de la totalité ou d'une partie du fonds de commerce de la Société, pour toute contrepartie que le Gérant estime adéquate, incluant pour les actions, obligations ou autres titres, totalement ou partiellement libérés, de toute personne, ayant ou non (en totalité ou en partie) un objet similaire à celui de la Société; de détenir toutes actions, obligations et autres titres ainsi acquis; d'améliorer, gérer, développer, vendre, échanger, louer, hypothéquer, disposer de, octroyer des options sur, ou négocier la totalité ou une partie des biens et droits de la Société;

3.3 de réaliser tout commerce ou affaires de toutes sortes et d'acquérir, entreprendre ou poursuivre tout ou une partie des affaires, des biens et/ou passifs de toute personne réalisant des affaires;

3.4 d'investir et de négocier de l'argent et les fonds de la Société de quelque manière que le Gérant estime adéquate et de prêter de l'argent et d'octroyer crédit à toute personne avec ou sans garantie;

3.5 d'emprunter, lever ou garantir le paiement de sommes d'argent de quelque manière que le Gérant estime adéquate, incluant l'émission (dans le cadre permis par la Loi Luxembourgeoise) d'obligations et autres titres ou instruments financiers, perpétuels ou autre, convertibles ou non, à payer ou non sur la totalité ou une partie des biens de la Société (présents et futurs) ou sur son capital non encore libéré, et d'acheter, racheter, convertir et rembourser ces titres;

3.6 d'acquérir tout intérêt dans, fusionner avec, ou entrer dans tout partenariat ou accord relatif au partage de profits, l'union d'intérêts, la coopération, la participation en société, la concession mutuelle ou autre, avec toute personne, incluant tout employé de la Société;

3.7 de conclure toute garantie ou tout engagement d'indemniser, et de fournir toute sûreté incluant les garanties et octroi de sûretés pour la réalisation d'obligations et le paiement de toute somme d'argent (incluant le capital, le principal, les primes, dividendes, intérêts, commissions, charges, escomptes ou tous coûts relatifs ou dépenses sur actions ou autre titres) par toute personne incluant toute entité sociale dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect ou toute personne étant membre ou ayant un intérêt direct ou indirect dans la Société ou étant associée avec la Société dans toute activité ou entreprise, que la Société en reçoive ou non une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect), soit par engagement personnel ou hypothèque, sûreté ou privilège sur tout ou une partie du fonds de commerce, des biens, des actifs ou du capital non encore libéré de la Société (présent et futur) ou par tout autre moyen; pour les besoins du présent Article 3.8 "garantie" inclut toute obligation, quel qu'en soit le libellé, de payer, satisfaire, fournir des fonds pour le paiement ou la satisfaction de (incluant l'avance d'argent, l'achat ou la souscription d'actions ou autres titres et l'achat d'actifs ou de services), d'indemniser et maintenir indemnisé contre les conséquences d'un défaut de paiement, ou d'être responsable, de toute autre manière, des dettes de toute autre personne;

3.8 de faire toute chose prévue aux paragraphes du présent Article 3 (a) dans toute partie du monde; (b) en tant que commettant, agent, le contractant, fiduciaire ou autre; (c) par l'intermédiaire de fiduciaires, agents, sous-contractants ou autres; (d) seul ou avec d'autre(s) personne(s);

3.9 de faire toutes choses (incluant conclure, réaliser ou délivrer des contrats, actes, accords et arrangements avec ou en faveur de toute personne) que le Gérant considère comme incitant ou propice à l'accomplissement de tout ou partie de l'objet social de la Société, ou l'exercice de tout ou partie des pouvoirs de celle-ci;

SOUS RESERVE que la Société n'entrera jamais dans aucune opération qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui exigerait une licence professionnelle conformément à la Loi Luxembourgeoise, sans l'autorisation requise par celle-ci.

4. Responsabilité du gérant commandité. Le Gérant est conjointement et solidairement responsable de toutes les dettes qui ne peuvent être payées par les actifs de la Société. Les porteurs d'Actions Ordinaires (telles que définies ci-dessous) s'abstiendront d'agir pour le compte de la Société de quelque manière ou en quelque qualité que ce soit autrement qu'en exerçant leurs droits d'actionnaire lors des assemblées générales, et ne sont tenus que dans la limite de leurs apports à la Société.

5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est de trente et un mille euros (EUR 31.000,00), représenté par trente et un mille (31.000) actions, divisées en trente mille neuf cent quatre-vingt dix neuf (30.999) actions ordinaires (les "Actions Ordinaires") et une (1) action de commandité ("Action de Commandité") ayant chacune une valeur nominale d'un euro (EUR 1.00) chacune (toutes ensemble les «Actions»). L'Action de Commandité sera détenue par AI Start (Luxembourg) S.à r.l., précité, actionnaire commandité de la Société.

5.2 Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

5.3 La Société peut établir un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Action sera versée. Les décisions visant à utiliser le Compte de Prime d'Emission doivent être prises par les Actionnaires conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts.

5.4 La Société peut, sans restriction, accepter de Vequity ou d'autres contributions sans émettre des nouvelles Actions ou d'autres titres en contrepartie de celles-ci et peut inscrire ces contributions sur un ou plusieurs comptes. Les décisions relatives à l'utilisation de l'un de ces comptes doivent être prises par les Actionnaires conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts. Pour éviter tout doute une telle décision ne doit allouer aucune des contributions au contributeur.

5.5 Toutes les Actions ont des droits égaux.

5.6 La Société peut racheter, rembourser et/ou annuler ses Actions conformément à la Loi de 1915.

5.7 Toutes les Actions seront émises sous forme nominative.

5.8 Un registre des Actions nominatives sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; ce registre contiendra le nom de chaque propriétaire d'actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu, tels qu'ils ont été communiqués à la Société, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient.

5.9 Le droit de propriété de l'actionnaire sur l'Action nominative s'établit par l'inscription de son nom dans le registre des Actions nominatives.

5.10 Tous les certificats d'Actions seront signés par le Gérant.

5.11 Le Gérant peut accepter et inscrire dans le registre des Actions nominatives un transfert sur base de tout document approprié constatant le transfert entre le cédant et le cessionnaire. Tout actionnaire devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et informations pourront être envoyées. Cette adresse sera également portée au registre des Actions nominatives. Les actionnaires peuvent à tout moment changer leur adresse enregistrée dans le registre des actions nominatives par le biais d'une communication écrite à la Société.

5.12 L'Action (les Actions) de Commandité appartenant au Gérant peut (peuvent) être librement cédée(s) à un gérant remplaçant ou supplémentaire, responsable de manière illimitée.

5.13 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action. Si la propriété de l'Action est indivise ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'Action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'Action à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés à l'Action.

6. Capital autorisé.

6.1 La Société a un capital non émis mais autorisé d'un montant maximum de deux millions d'euros (EUR 2.000.000,00) devant être utilisé afin d'émettre de nouvelles actions ou d'augmenter la valeur nominale des Actions.

6.2 Ce capital autorisé a pour seul objectif de permettre la création d'Actions nouvelles à émettre ou l'augmentation de la valeur nominale des Actions existantes en contrepartie d'apports en numéraire ou en nature effectués par les Actionnaires en exécution des appels de fonds auxquels le Gérant Commandité aura procédé.

6.3 Le Gérant Commandité pourra augmenter le capital social souscrit pendant une période de cinq ans après la date de publication des Statuts, en une ou plusieurs étapes, selon sa décision discrétionnaire. L'autorisation peut être renouvelée pour une nouvelle période maximale de cinq ans par résolution du Gérant Commandité. Le Gérant Commandité est autorisé spécialement à émettre de nouvelles Actions sans réserver aux Actionnaires existants le droit préférentiel de souscrire aux nouvelles Actions.

6.4 Ces nouvelles Actions pourront être souscrites, aux termes et conditions déterminés par le Gérant Commandité.

6.5 Le Gérant Commandité peut décider en particulier d'émettre les nouvelles Actions avec prime d'émission. Le montant et l'affectation de cette prime d'émission seront déterminés à la discrétion du Gérant Commandité.

6.6 Le Gérant Commandité déterminera également la date d'émission et le nombre d'Actions devant être, le cas échéant, souscrites et émises. Il pourra procéder à cette augmentation sans délivrer aux Actionnaires existants un droit préférentiel de souscription sur les nouvelles parts à émettre.

6.7 Le Gérant Commandité pourra déléguer à toute personne dûment autorisée, l'obligation d'accepter des souscriptions et la réception des paiements pour les Actions nouvelles représentant tout ou partie des montants augmentés du capital social.

6.8 Le Gérant Commandité désignera la personne à qui sera délégué le pouvoir de comparaître devant notaire aux fins de constater authentiquement l'émission des Actions nouvelles et l'augmentation du capital, sur présentation des pièces justificatives de la décision du Gérant Commandité, en ce comprise la délégation de pouvoir, ainsi que les souscriptions et libérations des Actions nouvelles.

6.9 Lors de chaque augmentation du capital social de la Société effectuée par le Gérant Commandité dans les limites du capital autorisé, le montant du capital autorisé précisé à l'article 6.1 des Statuts sera considéré comme diminué du montant correspondant à cette augmentation. En conséquence, les montants précisés aux articles 5 et 6 des Statuts seront ainsi modifiés en vertu d'un acte notarié constatant l'augmentation de capital.

7. Gérance.

7.1 La Société sera administrée par Al Start (Luxembourg) S.à r.l., prénommée (dans cet acte le «Gérant»).

7.2 En cas d'incapacité légale, de liquidation ou d'une autre situation permanente empêchant le Gérant d'exercer ses fonctions au sein de la Société, celle-ci ne sera pas automatiquement dissoute et liquidée, sous condition que le Conseil de Surveillance (tel que défini ci-dessous), suivant l'article 8.1, nomme un administrateur, qui n'a pas besoin d'être actionnaire, afin d'exécuter les actes de gestion urgents ou de pure administration, jusqu'à ce que se tienne une assemblée générale d'actionnaires, convoquée par cet administrateur dans les quinze (15) jours de sa nomination. Lors de cette assemblée générale, les actionnaires pourront nommer un gérant remplaçant, en respectant les règles de quorum et de majorité requises pour la modification des statuts. L'absence d'une telle nomination entraînera la dissolution et la liquidation de la Société.

7.3 Une telle nomination d'un gérant remplaçant n'est pas soumise à l'approbation du Gérant.

7.4 Le Gérant est investi des pouvoirs les plus larges pour faire tous les actes d'administration et de disposition relevant de l'objet de la Société.

7.5 Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires ou au Conseil de Surveillance (tel que défini ci-dessous) de la Société appartiennent au Gérant.

7.6 Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature du Gérant ou par la (les) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle(auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le Gérant.

8. Conseil de surveillance.

8.1 Les opérations de la Société et sa situation financière, y compris notamment la tenue de sa comptabilité, seront surveillées par un conseil de surveillance (le «Conseil de Surveillance») composé d'au moins trois (3) membres. Le Conseil de Surveillance peut être consulté par le Gérant sur toutes les matières que le Gérant déterminera et pourra autoriser les actes du Gérant qui, selon la loi, les règlements ou les présents statuts, excèdent les pouvoirs du Gérant.

8.2 Le Conseil de Surveillance sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période ne pouvant excéder six (6) ans. Les membres du Conseil de Surveillance peuvent être réélus. Le Conseil de Surveillance peut élire un de ses membres comme président.

8.3 Le Conseil de Surveillance est convoqué par son président ou par le Gérant.

8.4 Une notification par écrit, télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire de toute réunion du Conseil de Surveillance sera donnée à tous ses membres au moins huit (8) jours avant la date fixée pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature des circonstances constitutives de l'urgence sera contenue dans la convocation. Cette convocation peut faire l'objet d'une renonciation par écrit, télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire. Il ne sera pas nécessaire d'établir des convocations spéciales pour des réunions qui seront tenues à des dates et lieux prévus par un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Surveillance.

8.5 Le Conseil de Surveillance ne pourra délibérer ou agir valablement que si ses membres ont été convoqués à la réunion du Conseil de Surveillance selon la procédure décrite ci-dessus et si au moins la majorité des membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés.

8.6 Aucune notification ne sera requise si tous les membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés lors d'une réunion du Conseil de Surveillance ou dans le cas de décisions écrites, approuvées et signées par tous les membres du Conseil de Surveillance.

8.7 Chaque membre peut agir lors de toute réunion du Conseil de Surveillance en nommant par écrit, par télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire, un autre membre pour le représenter. Chaque membre peut représenter plusieurs de ses collègues.

8.8 Les résolutions du Conseil de Surveillance sont consignées dans des procès verbaux signés par le président de la réunion. Les copies ou extraits de tels procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président ou deux membres.

8.9 Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. En cas d'égalité des votes, le président aura voix prépondérante.

8.10 Les décisions écrites, approuvées et signées par tous les membres du Conseil de Surveillance ont le même effet que les décisions votées lors d'une réunion du Conseil; chaque membre doit approuver une telle décision par écrit, télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre mode de communication analogue. Tous ces documents constitueront l'acte qui prouvera qu'une telle décision a été adoptée.

8.11 Tout membre du Conseil de Surveillance peut participer à une réunion du Conseil de Surveillance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette

réunion de s'entendre les uns les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

9. Art. 9. Aucune convention ou autre transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourra être affectée ou annulée par le fait que le Gérant ou un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou fondés de pouvoir du Gérant auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme ou par le fait qu'ils seraient administrateurs, associés, directeurs, fondés de pouvoir ou employés de cette autre société ou firme. L'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir du Gérant qui est administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires ne sera pas, par là même, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en toutes matières relatives à de pareils contrats ou pareilles affaires.

10. Décisions des actionnaires.

10.1 L'assemblée générale des actionnaires de la Société représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société, sous réserve que, sauf si les présents statuts en disposent autrement, une résolution ne sera valablement adoptée que si elle est approuvée par le Gérant.

10.2 L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le Gérant ou par le Conseil de Surveillance. Les assemblées générales d'actionnaires seront convoquées par un avis donné par le Gérant indiquant l'ordre du jour et envoyé par courrier recommandé au moins huit (8) jours avant la date prévue pour la réunion à chaque actionnaire à l'adresse des actionnaires telle qu'inscrite au registre des actions nominatives.

10.3 L'assemblée générale annuelle se réunit le second mardi du mois de juin à 10h00, au siège social ou dans tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation.

10.4 Si ce jour est un jour férié, légal ou bancaire, à Luxembourg, l'assemblée générale se réunit le premier jour ouvrable suivant.

10.5 D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation.

11. Année sociale.

11.1 L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

11.2 Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être exigée lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cents (10%) du capital social souscrit.

11.3 L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du Gérant, déterminera la façon de disposer du restant des bénéfices nets annuels.

11.4 Des dividendes intérimaires pourront être distribués en observant les conditions légales.

12. Modifications des statuts. Les présents statuts pourront être modifiés, sous condition de l'approbation du Gérant, par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la Loi de 1915.

13. Dissolution - liquidation. En cas de dissolution de la Société, un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, procéderont à la liquidation. Le ou les liquidateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui a décidé la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs ainsi que leur rémunération.

Souscription - Libération

Le capital a été souscrit comme suit:

Nom des souscripteurs	Nombre d'actions souscrites
1.- Al Start (Luxembourg) S.à r.l., prénommée	1 Action de Commandité
2.- Al Start (Luxembourg) Topco & Cy S.C.A., prénommée	30.999 Actions Ordinaires
Total	31.000 actions

Les trente et un mille (31.000) actions ainsi souscrites sont entièrement libérées, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2013.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à mille cinq cents euros.

Résolutions

Et aussitôt les actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

I. Les personnes suivantes sont nommées en tant que membres du Conseil de Surveillance pour une période de six (6) ans:

- Madame Isabelle LAPIETRA, comptable, née le 25 janvier 1974 à Luxembourg et demeurant au 15, rue de Saint-Hubert, B-6927 Tellin, Belgique;
- Monsieur Dominique LEGER, comptable, née le 2 décembre 1971 à Namur, Belgique, demeurant au 22, Rue du Petit Vivier, B-6860 Ebly, Belgique; et
- Monsieur Frédéric Francesconi, comptable, né le 2 mai 1975 à Thionville, France demeurant au 23, Boucle Jacques Callot, F-57100 Thionville, France.

II. Le siège social de la Société est établi au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. HARROCH, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 11 mars 2013. Relation: EAC/2013/3291. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2013034973/544.

(130043163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2013.

Vesalius Biocapital I Investments S.A. SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1445 Strassen, 1B, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 132.301.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Strassen en date du 15 mars 2013

L'assemblée générale décide de renouveler les mandats d'administrateurs de:

- Orrix Management BVBA, société à responsabilité limitée ayant son siège social à B-1640 Sint-Genesius-Rode, 27, Hoevestraat, inscrite à la Banque-Carrefour des Entreprises de Belgique sous le numéro 476019184;
- AQ Invest BVBA, société à responsabilité limitée ayant son siège social à B-1150 Sint-Pieters-Woluwe, 273, Tervurenlaan, inscrite à la Banque-Carrefour des Entreprises de Belgique sous le numéro 0892924986;
- SGV Management Services BVBA, société à responsabilité limitée ayant son siège social à B-3080 Tervuren, 16, Nieuwstraat, inscrite à la Banque-Carrefour des Entreprises de Belgique sous le numéro 472774139;
- Christian Schneider, résidant à D-82131 Gauting, 28b, Schrimpfstrasse.

Les mandats des administrateurs ainsi renouvelés viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2019.

L'assemblée générale confirme le mandat de réviseur d'entreprises agréé d'ERNST & YOUNG, société anonyme ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 7, Rue Gabriel Lippmann, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47771.

Le mandat du réviseur d'entreprises ainsi confirmé viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS ATO

Référence de publication: 2013043388/26.

(130052847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2013.

UBS (Lux) SICAV 3, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 137.430.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle du 20 mars 2013

- Sont réélus au Conseil d'Administration

* M. Aloyse Hemmen, membre du conseil d'administration, 33A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg, jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2017

* M. Robert Süttinger, président du conseil d'administration, Pelikanstrasse 19, CH-8001 Zurich, Suisse, jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2016

* M. Michael Kehl, membre du conseil d'administration, Pelikanstrasse 19, CH-8001 Zurich, Suisse, jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2015

* M. Thomas Portmann, membre du conseil d'administration, Pelikanstrasse 19, CH-8001 Zurich, Suisse, jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2014

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 avril 2013.

Pour UBS (Lux) SICAV 3

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Mathias Welter / Vitali Schetle

Associate Director / Director

Référence de publication: 2013043380/23.

(130052839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2013.

Inspirit Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 125.424.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2013043169/10.

(130052483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2013.

Fort Jamkat S.C.A. SPF, Société en Commandite par Actions - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 151.508.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société tenue en date du 18 mars 2013

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société:

- approuve le rapport du liquidateur;
- donne décharge aux administrateurs et au liquidateur de la Société;
- prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister en date du 18 mars 2013;

- décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq (5) ans à l'adresse suivante: Prescient House, Westlake Business Park, Otto Close, Westlake, 7945, Le Cap, Afrique du Sud.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2013.

Fort Jamkat S.C.A. SPF, en liquidation volontaire

Signature

Référence de publication: 2013043122/21.

(130052858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2013.

Four Tools, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8552 Oberpallen, 6, Platinerei.

R.C.S. Luxembourg B 118.515.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 avril 2013.

Stéphanie Paché.

Référence de publication: 2013043123/10.

(130052451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2013.

Fabemibri S.A.- SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 52.877.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale du 2 avril 2013 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, Master en gestion des entreprises et administration, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Stéphanie GRISIUS, Administrateur, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Monsieur Laurent HEILIGER, Administrateur-Président, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

L'assemblée générale du 2 avril 2013 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

Luxembourg, le 2 avril 2013.

Pour FABEMIBRI S.A.-SPF

Société anonyme de Gestion de Patrimoine Familial

Référence de publication: 2013043125/22.

(130052792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2013.

Intesa Sanpaolo Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 55.753.

—
Assemblée générale Ordinaire tenue le 21 Mars 2013

Résolutions:

Les mandats des administrateurs venant à échéance, l'assemblée décide de fixer le nombre d'administrateurs à 4 (quatre) et d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2015:

Mr Christophe Velle, Administrateur et Président, 35 Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg,

Mr Marco Bus, Administrateur, 19-21 Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg,

Mr Jean-Pierre Murgia, Administrateur, 35, Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg,

Mr Edoardo Tubia, Administrateur, 19/21 Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg,

Le mandat du réviseur d'entreprises agréé venant à échéance, l'assemblée décide de nommer KPMG Luxembourg S.A.R.L. 9, Allée Scheffer, Luxembourg, L-2520 Luxembourg, en qualité de réviseur d'entreprises agréé chargé du contrôle des comptes annuels pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2013, à tenir en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Intesa Sanpaolo Immobilière S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2013043164/22.

(130052595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2013.

Luna Holding S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 152.000,00.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 117.518.

—
EXTRAIT

Le siège social de l'associé unique de la Société, AXA Private Equity II Secondary Facility, LP, a été transféré du 22 Grenville Street, St Helier, JE4 8PX Jersey, Channel Islands au 4th Floor, Northern Suite, Channel House, Green Street, St Helier, JE2 4UH Jersey, Channel Islands avec effet au 30 novembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013042961/15.

(130051952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2013.

Brasserie des poulets s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 26, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 169.575.

—
EXTRAIT

Je soussigné, Monsieur Jean-Claude SCHWARTZ démissionne avec effet immédiat de mon mandat de gérant technique de la société BRASSERIE DES POULETS S.à.r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Monsieur Jean-Claude SCHWARTZ.

Référence de publication: 2013042964/12.

(130051707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2013.

Real Estate Value Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 136.712.

—
L'an deux mille treize, le onzième jour du mois de février, par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, au Grand-Duché de Luxembourg,

ont été adoptées les résolutions de l'actionnaire unique de Real Estate Value Partners S.A., une société anonyme constituée et existant conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est sis 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136.712 (la Société).

La Société a été constituée le 15 février 2008 suivant un acte de Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, au Grand-Duché de Luxembourg, publié le 2 avril 2008 au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 796.

A COMPARU:

Pierre Valorisation Développement, une société à responsabilité limitée constituée et existante conformément au droit français, dont le siège social est sis 210, rue Saint Denis 75002 Paris, France, et dont le numéro d'identification unique est le 434 013 421 RCS Paris (l'Actionnaire Unique),

dûment et valablement représenté à l'effet des présentes, par Sarah-Nada Arfa, juriste, ayant son adresse professionnelle 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Paris, France, le 10 février 2013.

Ladite procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire de l'Actionnaire Unique agissant au nom et pour le compte de l'Actionnaire Unique et par le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

L'Actionnaire Unique, tel que représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter de ce qui suit:

I. que l'ensemble des neuf cent quatre-vingt-dix mille cent vingt-cinq (990.125) parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de cinquante cents (EUR 0,50) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, établi à quatre cent quatre-vingt-quinze mille soixante-deux Euros et cinquante cents (EUR 495.062,50) sont présentes ou dûment et valablement représentées afin que l'Actionnaire Unique puisse valablement délibérer sur l'ensemble des points composant l'Ordre du Jour, tel que défini ci-dessous;

II. que l'Actionnaire Unique a été convoqué afin de délibérer sur les points composant l'ordre du jour suivant (l'Ordre du Jour):

1. Modification de l'article 2 des statuts de la Société;
2. Modification de l'article 4.4 des statuts de la Société; et
3. Divers.

III. qu'après due considération, l'Actionnaire Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire Unique décide de modifier l'article 2 des statuts de la Société (les Statuts) en supprimant le paragraphe 2.2 des Statuts stipulant que "l'administrateur unique ou les administrateurs sera/seront nécessairement des résidents du Grand-Duché de Luxembourg".

En conséquence de ce qui précède, l'Actionnaire Unique décide que l'article 2 des Statuts sera modifié aura désormais la teneur suivante:

" Art. 2. Siège Social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune par simple décision de l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, du conseil d'administration de la Société.

2.2 Il peut être créé par simple décision de l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, du conseil d'administration de la Société, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché du Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politiques, économiques ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise malgré le transfert provisoire de son siège social."

Seconde résolution

L'Actionnaire Unique décide de modifier l'article 4.4. a l'effet à l'effet de prévoir que la Société pouvait accomplir certaines activités immobilières, de telle sorte que ce dernier aura désormais la teneur qui suit:

" 4.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que toute acquisition et détention de biens et/ou droits dans tout actif immobilier en vue de sa revente, et tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Cependant à l'occasion de l'accomplissement de ses activités financières, et pour éviter toute incertitude, la Société s'abstiendra de mettre en oeuvre une quelconque activité financière qui serait sujette à un permis ou à une autorisation, à moins que la Société ait obtenu un tel permis ou autorisation des autorités de surveillance financières."

Troisième résolution

L'Actionnaire Unique décide en outre d'accorder pouvoir et autorité à tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg à l'effet d'accomplir toutes les formalités nécessaires ou utiles en vue de l'accomplissement de la résolution ci-dessus.

Estimation des Frais

Le montant des dépenses, coûts, rémunérations et frais de quelque nature que ce soit qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Dont acte, passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête de la présente.

Et après lecture faite au mandataire de l'Actionnaire Unique, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: Arfa, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13 février 2013. Relation: EAC/2013/2080. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013038874/81.

(130047265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2013.

Camca Lux Finance Management Company, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 58.595.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 2 avril 2013

En date du 2 avril 2013, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats de Monsieur Martial De Calbiac, de Monsieur Maurice Hadida et de Monsieur Patrick Louarn, en qualité d'Administrateurs pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale en 2014.

Luxembourg, le 4 avril 2013.

Pour extrait sincère et conforme
Pour Camca Lux Finance Management Company
Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2013043027/15.

(130052536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2013.

Cachan Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 97.127.

Les comptes annuels au 31 mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 avril 2013.

Jorge Perez Lozano / Robert Jan Schol
Manager / Manager

Référence de publication: 2013043024/12.

(130052496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2013.

EDU Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: AUD 411.318,38.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 153.763.

EXTRAIT

En date du 28 mars 2013 l'associé de la Société PEP EDU Holdings LLC, a transféré à Madame Emma Lancaster, née le 4 mars 1969 à Tonbridge dans le Kent, Royaume-Uni, demeurant à The Old Bank, Giggs Hill Road, Thames Ditton, Surrey KT7 0BT, Royaume-Uni, 140 000 parts sociales ordinaires B, 20 000 parts sociales de préférence de classe D, 20 000 parts sociales de préférence de classe E, 20 000 parts sociales de préférence de classe F, 1 part sociale différée G et 9 940 parts sociales préférentielles qu'il détenait de la Société.

Suite à ce transfert l'associé de la Société PEP EDU Holdings LLC détient de la Société:

- 14 874 495 parts sociales ordinaires A
- 162 296 parts sociales ordinaires B
- 14 874 495 parts sociales différées C
- 2 148 111 parts sociales de préférence de classe D
- 2 148 111 parts sociales de préférence de classe E
- 2 148 111 parts sociales de préférence de classe F
- 18 888 parts sociales préférentielles
- 3 parts sociales différées G

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2013.

Pour la Société
Signature

Référence de publication: 2013042958/27.

(130051907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2013.

YCAP Opportunity Investment SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 164.511.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

À Luxembourg, le 2 avril 2013.

Référence de publication: 2013042917/11.

(130052091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2013.

Bee People S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7243 Bereldange, 66, rue du Dix Octobre.

R.C.S. Luxembourg B 163.781.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 02 avril 2013 que:

- Nomination des administrateurs:

M. Marc Scherer, demeurant professionnellement au 2, rue Benjamin Franklin L-1540 Luxembourg, est nommé nouveau administrateur jusqu'à l'assemblée générale en 2017, en remplaçant M. Tom Duarte démissionnaire

Mme Murielle de Ferrières, demeurant professionnellement au 35, rue J.F. Kennedy L-7327 Steinsel, est nommé nouveau administrateur jusqu'à l'assemblée générale en 2017, en remplaçant M. Andy Catani démissionnaire.

M. Joseph LIPPIS, demeurant professionnellement au 66, rue du X Octobre L-7243 Bereldange, est nommé nouveau administrateur jusqu'à l'assemblée générale en 2017, en remplaçant M. Duc Quan NGUYEN démissionnaire.

- Nomination de l' administrateur-délégué

M. Marc Scherer, demeurant professionnellement au 2, rue Benjamin Franklin L-1540 Luxembourg, est nommé nouveau administrateur-délégué jusqu'à l'assemblée générale en 2017, en remplaçant M. Tom Duarte démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013043016/20.

(130052652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2013.

MGP Asia Japan LLC Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 119.640.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-seventh day of February.

Before Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mrs Bénédicte Lebichot, employee, residing professionally in Luxembourg, acting as proxyholder of the board of managers of "MGP Asia Japan LLC Holdings S.à r.l.", having its registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register in Luxembourg under number B 119.640, by virtue of a proxy given under private seal in Luxembourg, on February 11th 2013, and acting as proxyholder of:

1. "MGP Asia (Lux) S.à r.l.", having its registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register in Luxembourg under number B 107.241, owner of four hundred ninety nine (499) shares, by virtue of a proxy given under private seal in Luxembourg on 15 February 2013;

2. "Luxembourg Corporation Company S.A.", having its registered office at 20, rue de la Poste, bâtiment Carré Bonn, L-2346 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register under number B 37974, owner of one (1) share, by virtue of a proxy given under private seal in Luxembourg, on 11 February 2013.

Which proxies shall be signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the following:

The prenamed parties "MGP Asia (Lux) S.à r.l." and "Luxembourg Corporation Company S.A." represent all the shareholders of "MGP Asia Japan LLC Holdings S.à r.l.", having its registered office at 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, incorporated by a deed of Maître Paul Bettingen on 31 July 2006, published in the Memorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1910 on 11 October 2006,

registered with the Luxembourg company and trade register under number B 119640 (the "Company").

The shareholders, represented as aforesaid, having recognized to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. Transfer of one part held by "Luxembourg Corporation Company S.A.", prenamed, to the remaining partner "MGP Asia (Lux) S.à r.l.", prenamed, for a purchase price of EUR (1.-);

2. Acknowledgment of the resignation of "Luxembourg Corporation Company S.A.", prenamed, as independent manager of the Company and granting of a discharge to such manager;

3. Amendment and restatement of the Articles of Incorporation.

The shareholders, represented as aforesaid, requests the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The company "Luxembourg Corporation Company S.A.", prenamed, herewith transfers one (1) part of the Company to the other partner "MGP Asia (Lux) S.à r.l.", prenamed, with immediate effect.

As the transferred part is not represented by any title instrument, the transferee is from today's date subject to all rights and obligations attaching to the transferred part.

The company "MGP Asia (Lux) S.à r.l.", prenamed, accepts the transfer above described.

Price

The present transfer is carried out in exchange for the purchase price agreed between the parties in the amount of one euro (EUR 1.-) that the transferor declares and acknowledges to have received from the transferee prior to signature of the present deed.

Mrs Bénédicte Lebichot, prenamed, acting as representative of the board of managers declares to accept the transfer of the part in the name of the Company in accordance with article 1690 of the Code Civil. She declares furthermore that she has no knowledge of any opposing claims or impediments to prevent the effect of the transfer.

"MGP Asia (Lux) S.à r.l.", prenamed, representing the entire share capital, became the sole partner of the Company and passes the following resolutions ("the Sole Partner"):

Second resolution

The Sole Partner acknowledges the resignation of "Luxembourg Corporation Company S.A.", prenamed, as independent manager of the Company from the time of this meeting and grants full discharge to the manager for the fulfilment of its mandate until today.

Third resolution

Following previous resolutions, the Sole Partner decides to proceed to a complete reorganization of the articles of association, with immediate effect, as follows:

Art. 1. The above named party and all persons and entities who may become partners in the future (individually, the "Partner" and jointly, the "Partners"), form a company with limited liability (the "Company") which will be governed by the laws pertaining to such an entity as well as by these Articles of Association.

Art. 2. The sole and exclusive purpose of the Company, and the nature of the business to be conducted or promoted by the Company, is (i) to acquire, own, hold, otherwise deal with and dispose of shares (the "LLC Shares") of a Japanese limited liability company, godo gaisha ("LLC") and vote the LLC Shares and otherwise exercise its rights as a holder of the LLC Shares, (ii) to deliver and perform the documents executed in connection with the issuance by LLC of bonds to financing institutions or the taking of loans by LLC from financing institutions, and their successors and assigns (such financing institutions, collectively, the "Bondholder"), (iii) take up loans of any type by whatever means necessary from affiliated companies and (iv) to perform any acts incidental to the foregoing. The Company will not engage in any business unrelated to the foregoing nor shall the Company have any assets unrelated to the foregoing.

Art. 3. In order to remain at all times a single purpose entity, the Company shall:

- (i) maintain its books and records and bank accounts separate from those of any other person;
- (ii) maintain its assets in such a manner that is not costly or difficult to segregate, identify or ascertain;
- (iii) hold regular meetings, as appropriate, to conduct the business of the Company, and observe all customary organisational and operational formalities;
- (iv) hold itself out to creditors and the public as a legal entity separate and distinct from any other entity;
- (v) prepare separate tax returns and financial statements, or if the Company is a part of a consolidated group, then the Company shall be shown as a separate member of such group;
- (vi) allocate and charge fairly and reasonably any common employee or overhead shared with affiliates;
- (vii) transact all business with affiliates on an arm's length basis and pursuant to enforceable agreements;
- (viii) conduct business in its own name, and use separate stationery, invoices and checks;
- (ix) not commingle its assets or funds with those of any other person;
- (x) not assume, guarantee or pay the debts or obligations of any other person;
- (xi) pay its own liabilities out of its own funds;
- (xii) pay the salaries of its own employees and maintain a sufficient number of employees in light of its contemplated business operations;

- (xiii) not hold out its credit as being available to satisfy the obligations of others;
- (xiv) not acquire obligations or securities of its Partners or affiliates;
- (xv) not pledge its assets for the benefit of any other entity or make any loans or advances to any person except as permitted under Article 2 above;
- (xvi) correct any known misunderstanding regarding its separate identity; and
- (xvii) maintain adequate capital in light of its contemplated business operations.

Art. 4. The term of the Company shall be for an unlimited period.

Art. 5. The Company's denomination shall be "MGP Asia Japan LLC Holdings S.à r.l."

Art. 6. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the Board of Managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of the Partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles of Association.

Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board of Managers of the Company.

Where the Board of Managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 7. The Company's corporate capital is set at twenty thousand US dollars (USD 20,000.-), represented by five hundred (500) parts of forty US dollars (USD 40.-) each.

All parts may be issued with a premium.

The Board of Managers (or as the case may be the Manager) may create such capital reserves from time to time as they may determine is proper (in addition to those which are required by law) and shall create a paid in surplus from funds received by the Company as issue premiums. The payment of any dividend or other distribution out of a reserve fund to holders of parts may be decided by the Board of Managers (or as the case may be the Manager).

Art. 8. The Company's parts are freely transferable between Partners.

They cannot be transferred inter vivos or mortis causa to non-Associates only with the approval of the general meeting of the partners approved by a majority amounting to three-quarters of the part corporate capital.

Art. 9. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the Partners will not bring the Company to an end.

Art. 10. Neither creditors nor heirs may for any reason create a charge over the assets or documents of the Company. For the avoidance of doubt, this Article 10 shall not prevent a Partner from pledging its parts if such Partner complies with article 189 of the 1915 Law.

Art. 11. The Company is managed by one or several managers (individually, the "Manager" and jointly, the "Managers"), not necessarily Partners, appointed by the Partners.

The Managers form a board of managers (the "Board of Managers").

In dealing with third parties, the Board of Managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to perform or authorise any acts or operations connected with its object.

In order to be valid, resolutions of the Board of Managers must be passed by the vote of at least a simple majority of Managers present or represented during the meeting. For the passing of certain resolutions set out in Article 12, the unanimous votes of all Managers is required. In the event of an equality of votes, any chairman of the Board of Managers that may be appointed by the Board of Managers, shall not have a casting vote.

The Managers may elect a chairman of their Board of Managers and determine the period for which he / she is to hold office; but if no such chairman is elected, or if at any meeting the chairman is not present within five minutes after the time appointed for holding the same, the Managers present may choose one of their number to be chairman of the meeting.

A Manager may participate in a meeting of the Board of Managers by conference telephone or other communications equipment by means of which all the persons participating in the meeting can communicate with each other at the same time. Participation by a Manager in a meeting in this manner is treated as presence in person at that meeting. Unless otherwise determined by the Managers, the meeting shall be deemed to be held at the place where the chairman is at the start of the meeting.

Resolutions of the Board of Managers will be recorded in minutes and may be signed solely by the chairman.

A Manager may be represented at any meetings of the Board of Managers by a proxy appointed in writing by him / her. He / She must appoint as proxy another Manager of the Company. The vote of the proxy shall for all purposes be deemed to be that of the appointing Manager.

Written resolutions signed by all the Managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies thereof and may be evidenced by letter, telefax or similar communication.

Each Manager can bind the Company by his / her sole signature for the purposes of transactions regarding the general administration of the Company (e.g. signing of proxies) provided that any such transaction involves an amount of less than EUR15,000.- (or equivalent in any other currency) or involves the filing of a return with a tax authority. In respect of all other transactions, any two Managers can bind the Company by their joint signatures. Signatory authority for any type of transaction may also be delegated by a resolution of the Managers to any one Manager or third party in the context of a specific transaction.

Art. 12. The unanimous consent of all Managers is needed for the following actions of the Company:

- (i) borrowing money or incurring indebtedness on behalf of the Company other than normal trade accounts payable; and
- (ii) admitting to a creditor the Company's or LLC's inability to pay its debts generally.

Art. 13. The Company shall, to the fullest extent permitted by law, indemnify any person who is, or has been, a Manager or officer, against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him / her in connection with any investigation, claim, action, suit or proceeding in which he /she becomes involved as a party or otherwise by reason of his / her being or having been a Manager or officer of the Company or, at its request, of any other company of which the Company is a shareholder or a creditor and from which he / she is not entitled to be indemnified by such company, and against amounts paid or incurred by him / her in the settlement thereof, except in relation to matters as to which he / she shall be finally adjudged in a court of competent jurisdiction in such investigation, claim, action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, or wilful misconduct in the conduct of his / her office; in the event of settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which a court of competent jurisdiction has approved the settlement or the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty.

Art. 14. The Manager or Managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 15. Each Partner may take part in collective decisions irrespective of the number of parts which he owns.

Each Partner has voting rights commensurate with his holding of parts. Each Partner may appoint a proxy to represent him at meetings.

The Partners will have the power to appoint the Manager or Managers and to dismiss such Manager or Managers at any time in their discretion without giving reasons.

Art. 16. The Partners or Managers shall not, directly or indirectly, cause or permit any of the following to occur (each, a "Significant Action") except by unanimous agreement of all Partners.:

- (i) filing or consenting to the filing of any bankruptcy or insolvency petition or otherwise instituting or consenting to any insolvency event with respect to the Company or LLC under any bankruptcy law or similar dissolution or liquidation law or statute of any jurisdiction, whether now or hereafter in effect;
- (ii) making a settlement agreement with respect to or an assignment of all or substantially all of the assets of the Company or LLC for the benefit of creditors;
- (iii) applying for, consenting to, approving of or acquiescing in any petition, application, proceeding or order for relief or the appointment of a conservator, trustee, supervisor, inspector, custodian or receiver for the Company or LLC or all or any substantial part of each of their respective assets;
- (iv) stipulating or consenting to an attachment, execution or other judicial seizure of (ora proceeding to attach, execute or seize) all or substantially all of the Company's or LLC's assets;
- (v) consolidating or merging the Company or LLC with or into any other person;
- (vi) dissolving, reorganizing or liquidating the Company or LLC;
- (vii) selling all or substantially all of the assets of the Company or LLC, or allowing Company or LLC to acquire all or substantially all of the assets or the business of any other person;
- (viii) approving a restructuring or reorganization plan for the Company or LLC or any conversion of LLC to another form of entity; or
- (ix) amending, revising or otherwise modifying the organizational documents of the Company or LLC.

Art. 17. The Company's financial year commences on the 1st of January and ends on the 31st of December.

Art. 18. Each year on the 31st of December, the books of the Company shall be closed and the Managers shall prepare an inventory including an estimate of the value of the Company's assets and liabilities as well as the Company's financial statements.

Art. 19. Each Partner may inspect the above inventory and the financial statements at the Company's registered office.

Art. 20. The amount stated in the annual inventory, after deduction of general expenses, amortisation and other expenses represents the net profit of the Company.

Five per cent (5%) of the net profit of the Company is set aside to be put into a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the corporate capital. The balance may be used freely by the Partners.

The Board of Managers is authorised to proceed, as often as it deems appropriate and at any moment in time during the accounting year, to the payment of interim dividends, subject only to the two following conditions: the Board of Managers may only take the decision to distribute interim dividends on the basis of interim accounts drawn up within thirty (30) days before the date of the Board meeting; the interim accounts, which may be unaudited, must show that sufficient distributable profits exist.

The holders of parts in respect of which issue premiums have been paid will be entitled to distributions not only in respect of the share capital but also in respect of issue premiums paid by such holders reduced by any distributions of such issue premiums to the holders of such parts or any amounts of such issue premium used for the setting off of any realized or unrealised capital losses.

Art. 21. At the time of the winding-up of the Company, the liquidation of the Company will be carried out by one or more liquidators, who may be Partners, and who are appointed by the Partners.

Art. 22. Each of the Partners will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in the Articles of Association"

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at one thousand one hundred and thirty eight euro (EUR 1,138.-).

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the representative of the parties, known to the notary, by her surname, Christian name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-sept février.

Par devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg

A comparu:

Mme Bénédicte Lebichot, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en tant que mandataire du conseil de gérance de «MGP Asia Japan LLC Holdings S.à r.l.», ayant son siège social au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 119640, en vertu d'une procuration sous seing privé faite et donnée à Luxembourg, 11 février 2013, et en tant que mandataire de:

1. "MGP Asia (Lux) S.à r.l. ", ayant son siège social au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107241, propriétaire de quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (499) parts sociales, en vertu d'une procuration sous seing privé faite et donnée à Luxembourg, le 15 février 2013;

2. "Luxembourg Corporation Company S.A.", ayant son siège social au 20, rue de la Poste, bâtiment Carré Bonn, L-2346 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 37974, propriétaire de une (1) part sociale, en vertu d'une procuration sous seing privé faite et donnée à Luxembourg, le 11 février 2013.

Lesquelles procurations après avoir été paraphées "ne varietur" par la mandataire et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec ce dernier à la formalité de l'enregistrement.

Les comparantes, "MGP Asia (Lux) S.à r.l." prénommée, et "Luxembourg Corporation Company S.A." prénommée, sont les seules et uniques associées de "MGP Asia Japan LLC Holdings S.à r.l.", ayant son siège social au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, en date du 31 juillet 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C sous le numéro 1910, le 11 octobre 2006,

enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 119 640 (la "Société").

Les associées, représentées comme ci-avant, ont déclaré avoir parfaite connaissance des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert d'une part détenue par «Luxembourg Corporation Company S.A.» à l'associé restant «MGP Asia (Lux) S.à r.l.» pour un prix d'achat d'un Euro (EUR)

2. Acceptation de la démission de «Luxembourg Corporation Company S.A.» en tant que gérant indépendant de la Société et décharge accordée au gérant précité;

3. Modification et refonte des Statuts de la Société;

Les associées, représentées comme ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

La société anonyme "Luxembourg Corporation Company S.A.", prénommée, cède par les présentes une (1) part sociale de la Société à l'autre associé, la société à responsabilité limitée "MGP Asia (Lux) S.à r.l.", prénommée, avec effet à la date d'aujourd'hui.

La part cédée n'étant représentée par aucun instrument de titre, le cessionnaire est, à partir de ce jour, subrogé dans tous les droits et obligations attachés à la part cédée.

La société "MGP Asia (Lux) S.à r.l.", prénommée, déclare accepter la cession de part décrite ci-dessus.

Prix

La présente cession de part a eu lieu pour et moyennant le prix convenu entre parties de un euro (1,- EUR) que la cédante reconnaît et déclare avoir reçu du cessionnaire avant la signature du présent acte et en dehors de la présence du notaire.

Mme Bénédicte Lebichot, prénommée, agissant en sa qualité de représentante du conseil de gérance déclare accepter la cession de part, au nom de la société conformément à l'article 1690 nouveau du Code Civil et déclare qu'elle n'a connaissance d'aucune opposition ni empêchement qui puisse arrêter ou empêcher l'effet de la susdite cession.

"MGP Asia (Lux) S.à r.l.", prénommée, représentant l'intégralité du capital social, est devenue associée unique de la Société et a pris les résolutions suivantes («l'Associée Unique»):

Deuxième résolution

L'Associée Unique prend acte de la démission de "Luxembourg Corporation Company S.A.", prénommée, en tant que gérant indépendant de la Société avec effet immédiat et donne décharge pleine et entière au gérant pour l'accomplissement de son mandat jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

Suite aux résolutions précédentes, l'Associée Unique décide de procéder à une refonte totale des statuts de la société, avec effet immédiat, comme suit:

« **Art. 1^{er}**. La propriétaire actuelle des parts et tous ceux qui pourront le devenir par la suite (au singulier "l'Associé" et conjointement les "Associés"), forme une société à responsabilité limitée (la "Société") qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

Art. 2. Le seul et unique objet de la Société, et la nature des activités à mener ou promouvoir par la Société est (i) d'acquérir, d'être propriétaire, de détenir ou d'acheter, de vendre ou de disposer des actions (les "Actions LLC") d'une société de droit japonais ("LLC") et de voter sur les Actions LLC et autrement d'exercer ses droits en tant que détenteur des Actions LLC, (ii) de délivrer et se plier aux documents signés en connexion avec l'émission par LLC d'obligations à des institutions financières ou contracter des prêts par LLC de la part d'institutions financières, leur successeurs et ayant droits (de telles institutions financières les "Obligataires"), (iii) de contracter des prêts de tout type quelqu'en soit la manière de la part de sociétés affiliées et (iv) de faire tout acte accessoire à ce qui vient d'être nommé. La Société ne conduira pas des affaires qui ne sont pas liées à ce qui vient d'être énuméré et elle ne pourra détenir des actifs sans lien avec ce qui est énuméré.

Art. 3. Dans le but de rester une société à objet unique à chaque moment la Société:

(i) gardera ses livres, archives et comptes bancaires distincts de ceux de toute autre personne;

(ii) gardera ses actifs de telle manière qu'ils soient aisément identifiables, reconnaissables et séparables, et ce à moindre coût;

(iii) tiendra régulièrement des assemblées de manière appropriée en vue de mener les affaires de la Société, et observera tous les usages liés aux formalités d'organisation et de fonctionnement;

(iv) se présentera envers les crédateurs et le public comme une personne morale séparée et distincte de toute autre personne morale;

(v) préparera des déclarations d'impôts et des états de finances séparés, ou si la Société fait partie d'un groupe consolidé, alors la Société sera présentée comme un membre séparé de ce groupe;

(vi) allouera et partagera équitablement et raisonnablement tout employé commun ou les frais afférents avec les affiliés;

(vii) traitera toute affaire avec les sociétés affiliées comme si elles n'étaient pas liées et selon un contrat exigible;

(viii) gèrera l'entreprise en son nom propre, et gardera son matériel de bureau, factures et chèques distincts;

(ix) ne mélangera pas ses actifs ou ses fonds avec toute autre personne;

(x) n'assumera, ne garantira ou ne paiera les dettes ou obligations d'aucune autre personne;

(xi) paiera ses propres dettes avec ses propres capitaux;

(xii) paiera les salaires de ses propres salariés et maintiendra un nombre suffisant d'employés à la lumière des transactions envisagées;

(xiii) ne présentant pas son crédit comme disponible pour satisfaire les obligations des autres;

(xiv) n'acquerra pas les titres ou obligations de ses Associés ou affiliés;

(xv) ne gèrera pas ses propres actifs au bénéfice d'autres entités ou, prêtera ou avancera des fonds à toute autre personne à l'exception des dispositions de l'article 2 ci-avant;

(xvi) corrigera tout malentendu concernant son identité distincte; et

(xvii) maintiendra un capital adéquat à la lumière des transactions envisagées.

Art. 4. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. La Société a la dénomination de "MGP Asia Japan LLC Holdings S.à r.l."

Art. 6. Le siège social de la Société est établi dans la Commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la municipalité par une résolution du Conseil de Gérance de la Société. Le siège social pourra être transféré ultérieurement à n'importe quel endroit au Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des Associés adoptée selon la manière requise pour la modification des Statuts.

Des succursales, des filiales ou autres bureaux pourront être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou ailleurs par une résolution du Conseil de Gérance de la Société.

Dans l'éventualité où le Conseil de Gérance de la Société détermine que des développements ou événements extraordinaires politiques ou militaires ont eu lieu ou sont imminents et que ces développements ou événements pourraient entraver les activités normales de la Société à son siège social, ou avec la facilité de communication entre ce bureau et les personnes ailleurs, le siège social pourra temporairement être transféré ailleurs jusqu'à la complète cessation de ces circonstances extraordinaires. De telles mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, qui, nonobstant le transfert temporaire de son siège social, restera une société de droit luxembourgeois.

Art. 7. Le capital social de la Société est fixé à vingt mille dollars US (20.000,- USD), représenté par cinq cents (500) parts sociales de quarante dollars US (40,- USD) chacune.

L'émission des parts peut être assortie d'une prime d'émission.

Le Conseil de Gérance (ou s'il y a lieu le Gérant) pourra créer ponctuellement les réserves qu'il jugera appropriées (en plus des réserves légales) et créera une réserve destinée à recevoir les primes d'émissions reçues par la Société lors de l'émission et de la vente de ses parts sociales. Le paiement de tout dividende ou de toute autre distribution résultant d'un fonds de réserve aux détenteurs de parts pourra être décidé par le Conseil de Gérance (ou s'il y a lieu le Gérant).

Art. 8. Les parts sociales de la Société sont librement cessibles entre Associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-Associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des Associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 9. Le décès, l'incapacité ou la faillite de l'un des Associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 10. Ni les créanciers, ni les héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société. Etant entendu que cet Article 10 ne doit pas empêcher un Associé de mettre en gage ses parts sociales si tel Associé se conforme à l'article 189 de la Loi de 1915.

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants (individuellement le "Gérant" et collectivement les "Gérants"), Associés ou non, nommés par l'assemblée des Associés.

Les Gérants, forment un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Le Conseil de Gérance a vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

Pour être valides, les résolutions du Conseil de Gérance doivent être approuvées par le vote d'au moins une majorité simple des Gérants présents ou représentés au moment de la réunion. Pour la décision sur certaines résolutions décrites

dans l'article 12, l'unanimité de tous les Gérants, est requise. En cas de partage de voix, un président du Conseil de Gérance qui pourra être nommé n'aura pas de vote prépondérant.

Les Gérants peuvent nommer un président du Conseil de Gérance et déterminer la durée pour laquelle il est nommé. Si aucun président n'est nommé ou lorsque le président nommé n'est pas présent dans les cinq minutes qui suivent l'heure fixée pour la réunion, les Gérants peuvent choisir parmi eux et nommer un nouveau président.

Un Gérant pourra participer à la réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou tout autre moyen de communication permettant aux personnes présentes de communiquer entre elles. Un Gérant qui assiste à la réunion de la façon décrite ci-dessus sera considéré comme ayant été présent en personne. Sauf décision contraire des Gérants, la réunion est considérée comme ayant été tenue au lieu où le président a initié la réunion.

Un procès-verbal des décisions prises lors d'une réunion du Conseil de Gérance sera dressé et le cas échéant pourra être signé uniquement par le président de la réunion du Conseil de Gérance.

Un Gérant peut se faire représenter lors des réunions du Conseil de Gérance, à condition de remettre une procuration écrite à la personne de son choix. Cette personne doit nécessairement être un autre membre du Conseil de Gérance. Le vote du représentant sera traité comme si le Gérant représenté avait voté en personne.

Les résolutions écrites signées par tous les Gérants auront la même validité et efficacité que si elles avaient été prises lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures pourront figurer sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une même résolution et pourront être prouvées par lettre, téléfax ou tous moyens similaires de communication.

Chaque Gérant peut engager la Société par sa seule signature (par exemple signature de procuration) à condition qu'une telle transaction implique un montant inférieur à quinze mille euros (15.000,- EUR) (ou somme équivalente dans toute autre devise) ou par la signature de toute déclaration fiscale quelque soit le montant de cette déclaration. Pour toute autre transaction, deux Gérants peuvent engager la Société par leur signature conjointe. Un pouvoir de signature pour tous types de transactions peut être aussi délégué par une résolution du Conseil de Gérance à un seul Gérant ou à un tiers dans le contexte d'une transaction spécifique.

Art. 12. L'unanimité de tous les Gérants, est nécessaire pour:

- (i) emprunter de l'argent ou devenir débiteur au nom de la Société sauf en ce qui concerne les relations commerciales journalières; et
- (ii) admettre l'incapacité de la société ou de la LLC de payer ses dettes envers ses créiteurs.

Art. 13. La Société indemniserà, dans le sens le plus large permis par la loi, toute personne qui est ou qui a été, un Gérant ou fondé de pouvoir de la Société, des responsabilités et des dépenses raisonnablement occasionnées ou payées par cette personne en relation avec toutes enquêtes, demandes actions ou tous procès dans lesquels elle a été impliquée en tant que partie ou auxquels elle est ou aura été partie en sa qualité de Gérant ou de fondé de pouvoir de la Société ou pour avoir été à la demande de la Société, Gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditrice et par laquelle elle ne serait pas indemnisée par cette société, ainsi que de montants payés ou occasionnés par elle dans le cadre du règlement de ceux-ci, sauf le cas où dans pareils enquêtes, demandes actions ou procès, elle sera finalement condamnée pour négligence ou faute ou mauvaise administration dans l'exécution de son mandat; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que pour des matières couvertes par l'arrangement dont une cour compétente a approuvé l'arrangement ou si la Société est informée par son avocat-conseil que le Gérant ou le fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs.

Art. 14. Le ou les Gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relative aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Ils sont de simples mandataires et ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Chaque Associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qui lui appartient.

Chaque Associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque Associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Le ou les Gérants sont nommés par les Associés et sont révocables ad nutum par ceux-ci.

Art. 16. Les Associés ou Gérants ne causeront ou ne permettront pas, directement ou indirectement, les transactions suivantes (chacune appelée une "Action Significative"), sauf accord unanime des tous les Associés:

- (i) déposer ou consentir au dépôt, d'une demande de déclaration de faillite ou d'insolvabilité ou autrement instituer ou consentir à un événement d'insolvabilité en relation avec la Société ou LLC sous toute loi concernant les faillites ou liquidations dans toute juridiction, en vigueur aujourd'hui ou à l'avenir;
- (ii) la conclusion d'une transaction en relation avec ou la cession de tout ou d'une partie substantielle des actifs de la Société ou de LLC au bénéfice des créiteurs;
- (iii) solliciter, consentir, approuver ou acquiescer à une requête, demande, procédure ou un redressement ou la nomination d'un tuteur, un administrateur de biens, un superviseur, inspecteur, dépositaire ou receveur de la Société ou LLC pour tout ou une partie substantielle de ses actifs;
- (iv) stipuler ou consentir à une saisie conservatoire, une exécution ou toute autre saisie judiciaire de (ou une procédure de saisie, exécution ou confiscation) tout ou une partie substantielle des actifs de la Société ou LLC;

- (v) consolider ou fusionner la Société ou LLC avec une autre personne;
- (vi) dissoudre, réorganiser ou liquider la Société ou LLC;
- (vii) vendre tout ou une partie substantielle des actifs de la Société ou LLC ou permettre à la Société ou LLC d'acquérir tout ou une partie substantielle des actifs ou de l'entreprise d'une autre personne;
- (viii) faire ou approuver un plan de restructuration ou de réorganisation pour la Société ou LLC ou la conversion de LLC en une autre forme d'entité;
- (ix) amender, réviser ou autrement modifier les documents constitutifs de la Société ou LLC.

Art. 17. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 18. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes de la Société sont arrêtés et le ou les Gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société ainsi que le bilan.

Art. 19. Tout Associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 20. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net de la Société.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des Associés.

Le Conseil de Gérance est autorisé à procéder autant de fois qu'il le juge opportun et à tout moment de l'année sociale, au paiement des dividendes intérimaires sous le respect seulement des deux conditions suivantes: le Conseil de Gérance ne peut prendre la décision de distribuer des dividendes intérimaires que sur la base des comptes intérimaires préparés dans les trente (30) jours avant la date dudit Conseil de Gérance; les comptes intérimaires, qui pourront ne pas être audités, doivent attester qu'il existe un bénéfice distribuable suffisant.

Tous les détenteurs des parts émises avec une prime d'émission pourront recevoir des distributions non seulement en rapport avec le capital social, mais également en rapport avec les primes d'émissions payées, dont il y a lieu de déduire toute distribution de ces primes d'émissions aux Associés détenteurs de ces parts ou toute partie de ces primes d'émission utilisée pour compenser les moins-values réalisées ou latentes.

Art. 21. Lors de la dissolution de la Société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés.

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents Statuts, chacun des Associés se réfère aux dispositions légales.»

Frais

La somme des dépenses, rémunérations et frais, de toute forme quelconque, survenant à la suite du présent acte sont estimés à mille cent trente-huit euros (1.138,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'entête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente que, à la requête des comparants ci-dessus, le présent acte est formulé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française; à la requête des mêmes comparants et, en cas de divergence entre la version en langue anglaise et celle en langue française, c'est la version anglaise qui prévaut.

Lecture du document ayant été faite à la mandataire des comparantes, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, celle-ci a signé avec le Notaire, le présent acte.

Signé: B. LEBICHOT, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 06/03/2013. Relation: LAC/2013/10398. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros)

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg

Luxembourg, le 02/04/2013.

Référence de publication: 2013042772/455.

(130052125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2013.

Twelve Laurels S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 170.198.

Les comptes annuels, pour la période du 21 juin 2012 (date de constitution) au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 mars 2013.

Référence de publication: 2013042883/11.

(130052084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2013.

Juler Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 165.596.

Extrait des décisions écrites prises par l'associé unique le 11 mars 2013

Le 11 mars 2013, Juler Limited, associé unique de Juler Holding S.à r.l. dont le siège social est situé au 10, Diomidous Street, Alphamega-Akropolis building, 3rd floor, Office 401, CY-2024 Nicosie - Chypre, a pris la décision suivante:

- De nommer Madame Jessica Tarrab Levi,
- née le 13 octobre 1981 à Montevideo, Uruguay,
- résidant professionnellement à;
Zonaamerica km 17,500, edificio 3, oficina 202/007 - Uruguay

en tant que gérante classe B de la Société avec effet au 1^{er} avril 2013, et ce pour une durée indéterminée.

A Luxembourg, le 02 avril 2013.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2013043182/20.

(130052812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2013.

MGP Japan Core Plus LLC Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 117.657.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-seventh day of February.

Before Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mrs Bénédicte Lebichot, employee, residing professionally in Luxembourg, acting as proxyholder of the board of managers of "MGP Japan Core Plus LLC Holding S.à r.l.", having its registered office at 2 - 8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register in Luxembourg under number B 117657, by virtue of a proxy given under private seal in Luxembourg, on February 11th 2013, and acting as proxyholder of:

1. "MGP Japan Core Plus (Lux) S.à r.l.", having its registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register in Luxembourg under number B 117656, owner of nineteen (19) shares, by virtue of a proxy given under private seal on 15 February 2013;

2. "IDS LUX S.à r.l.", having its registered office at 16 rue J.B. Fresez, L-1542 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register under number B 111617, owner of one (1) share, by virtue of a proxy given under private seal in Luxembourg, on February 11 2013.

Which proxies shall be signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the following:

The prenamed parties, "MGP Japan Core Plus (Lux) S.à r.l.", prenamed and "IDS LUX S.à r.l.", prenamed, represent all the shareholders of "MGP Japan Core Plus LLC Holding S.à r.l.", having its registered office at 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, incorporated by a deed of the Maître Paul Bettingen on July 26, 2006, published in the Memorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1687 on September 9, 2006, as modified pursuant to a deed of Maître Paul Bettingen on 18 December 2006, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 365 on 13 March 2007,

registered with the Luxembourg company and trade register under number B 117 657 (the "Company").

The shareholders, represented as aforesaid, having recognized to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. Transfer of one part held by "IDS LUX S.à r.l." to the remaining partner "MGP Japan Core Plus (Lux) S.à r.l." for a purchase price of one euro (EUR 1.-);
2. Acknowledgment of the resignation of "IDS LUX S.à r.l." as independent manager of the Company and granting of a discharge to such manager.
3. Amendment and restatement of the Articles of Incorporation.

The shareholders, represented as aforesaid, requests the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The company "IDS LUX S.à r.l.", prenamed, herewith transfers one (1) part of the Company to the other shareholder, the company "MGP Japan Core Plus (Lux) S.à r.l.", prenamed, with immediate effect.

As the transferred part is not represented by any title instrument, the transferee is from today's date subject to all rights and obligations attaching to the transferred part.

The company "MGP Japan Core Plus (Lux) S.à r.l.", prenamed, accepts the transfer above described.

Price

The present transfer is carried out in exchange for the purchase price agreed between the parties in the amount of one euro (EUR 1.-) that the transferor declares and acknowledges to have received from the transferee prior to signature of the present deed and without the notary being present.

Mrs Bénédicte Lebichot, prenamed, acting as representative of the board of managers declares to accept the transfer of the part in the name of the Company in accordance with article 1690 of the Code Civil. She declares furthermore that she has no knowledge of any opposing claims or impediments to prevent the effect of the transfer.

"MGP Japan Core Plus (Lux) S.à r.l.", prenamed, representing the entire share capital, became the sole partner of the Company and passed the following resolutions ("the Sole Partner"):

Second resolution

The meeting acknowledges the resignation of "IDS LUX S.à r.l." prenamed, as independent manager of the Company from the time of this meeting and grants full discharge to the manager for the fulfilment of its mandate until today.

Third resolution

Following previous resolutions, the Sole Partner decides to proceed to a complete reorganization of the articles of association, with immediate effect, as follows:

" **Art. 1.** The above named party and all persons and entities who may become partners in the future (individually, the "Partner" and jointly, the "Partners") hereby form a company with limited liability which will be governed by the laws pertaining to such an entity as well as by these Articles of Association.

Art. 2. The sole and exclusive purpose of the Company, and the nature of the business to be conducted or promoted by the Company, is (i) to acquire, own, hold, otherwise deal with and dispose of shares (the "LLC Shares") of a Japanese limited liability company, godo gaisha ("LLC") and vote the LLC Shares and otherwise exercise its rights as a holder of the LLC Shares, (ii) to deliver and perform the documents executed in connection with the issuance by LLC of bonds to financing institutions or the taking of loans by LLC from financing institutions, and their successors and assigns (such financing institutions, collectively, the "Bondholder"), (iii) take up loans of any type by whatever means necessary from affiliated companies and (iv) to perform any acts incidental to the foregoing. The Company will not engage in any business unrelated to the foregoing nor shall the Company have any assets unrelated to the foregoing.

Art. 3. In order to remain at all times a single purpose entity, the Company shall:

- (i) maintain its books and records and bank accounts separate from those of any other person;
- (ii) maintain its assets in such a manner that is not costly or difficult to segregate, identify or ascertain;
- (iii) hold regular meetings, as appropriate, to conduct the business of the Company, and observe all customary organizational and operational formalities;
- (iv) hold itself out to creditors and the public as a legal entity separate and distinct from any other entity;
- (v) prepare separate tax returns and financial statements, or if part of a consolidated group, then it will be shown as a separate member of such group;
- (vi) allocate and charge fairly and reasonably any common employee or overhead shared with affiliates;
- (vii) transact all business with affiliates on an arm's length basis and pursuant to enforceable agreements;
- (viii) conduct business in its own name, and use separate stationery, invoices and checks;
- (ix) not commingle its assets or funds with those of any other person;
- (x) not assume, guarantee or pay the debts or obligations of any other person;
- (xi) pay its own liabilities out of its own funds;

(xii) pay the salaries of its own employees and maintain a sufficient number of employees in light of its contemplated business operations;

(xiii) not hold out its credit as being available to satisfy the obligations of others;

(xiv) not acquire obligations or securities of its Partners or affiliates;

(xv) not pledge its assets for the benefit of any other entity or make any loans or advances to any person except as permitted under Article 2 above;

(xvi) correct any known misunderstanding regarding its separate identity; and

(xvii) maintain adequate capital in light of its contemplated business operations.

Art. 4. The term of the Company is for an unlimited period.

Art. 5. The Company's denomination shall be "MGP Japan Core LLC Holding S.à r.l."

Art. 6. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the Board of Managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of the Partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles of Association.

Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board of Managers of the Company.

Where the Board of Managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 7. The Company's corporate capital is set at two million three hundred thirty four thousand seven hundred and twenty Japanese Yen (JPY 2,334,720.-), represented by twenty (20) parts of one hundred sixteen thousand seven hundred and thirty six Japanese Yen (JPY 116,736.-) each. All parts may be issued with a premium.

The Board of Managers (or as the case may be the Manager) may create such capital reserves from time to time as they may determine is proper (in addition to those which are required by law) and shall create a paid in surplus from funds received by the Company as issue premiums. The payment of any dividend or other distribution out of a reserve fund to holders of parts may be decided by the Board of Managers (or as the case may be the Manager).

Art. 8. The Company's parts are freely transferable between Partners.

They cannot be transferred inter vivos or mortis causa to non-Associates only with the approval of the general meeting of the partners approved by a majority amounting to three-quarters of the part corporate capital.

Art. 9. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the Partners will not bring the Company to an end.

Art. 10. Neither creditors nor heirs may for any reason create a charge over the assets or documents of the Company. For the avoidance of doubt, this Article 10 shall not prevent a Partner from pledging its parts if such Partner complies with article 189 of the 1915 Law.

Art. 11. The Company is managed by one or several managers (individually, the "Manager" and jointly, the "Managers"), not necessarily Partners, appointed by the Partners.

The Managers form a board of managers (the "Board of Managers").

In dealing with third parties, the Board of Managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to perform or authorise any acts or operations connected with its object.

In order to be valid, resolutions of the Board of Managers must be passed by the vote of at least a simple majority of Managers present or represented during the meeting. For the passing of certain resolutions set out in Article 12, the unanimous votes of all Managers is required. In the event of an equality of votes, any chairman of the Board of Managers that may be appointed by the Board of Managers, shall not have a casting vote.

The Managers may elect a chairman of their Board of Managers and determine the period for which he / she is to hold office; but if no such chairman is elected, or if at any meeting the chairman is not present within five minutes after the time appointed for holding the same, the Managers present may choose one of their number to be chairman of the meeting.

A Manager may participate in a meeting of the Board of Managers by conference telephone or other communications equipment by means of which all the persons participating in the meeting can communicate with each other at the same time. Participation by a Manager in a meeting in this manner is treated as presence in person at that meeting. Unless

otherwise determined by the Managers, the meeting shall be deemed to be held at the place where the chairman is at the start of the meeting.

Resolutions of the Board of Managers will be recorded in minutes and may be signed solely by the chairman.

A Manager may be represented at any meetings of the Board of Managers by a proxy appointed in writing by him / her. He / She must appoint as proxy another Manager of the Company. The vote of the proxy shall for all purposes be deemed to be that of the appointing Manager.

Written resolutions signed by all the Managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies thereof and may be evidenced by letter, telefax or similar communication.

Each Manager can bind the Company by his / her sole signature for the purposes of transactions regarding the general administration of the Company (e.g. signing of proxies) provided that any such transaction involves an amount of less than EUR15,000.- (or equivalent in any other currency) or involves the filing of a return with a tax authority. In respect of all other transactions, any two Managers can bind the Company by their joint signatures. Signatory authority for any type of transaction may also be delegated by a resolution of the Managers to any one Manager or third party in the context of a specific transaction.

Art. 12. The unanimous consent of all Managers is needed for the following actions of the Company:

- (i) borrowing money or incurring indebtedness on behalf of the Company other than normal trade accounts payable; and
- (ii) admitting to a creditor the Company's or LLC's inability to pay its debts generally.

Art. 13. The Company shall, to the fullest extent permitted by law, indemnify any person who is, or has been, a Manager or officer, against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him / her in connection with any investigation, claim, action, suit or proceeding in which he / she becomes involved as a party or otherwise by reason of his / her being or having been a manager or officer of the Company or, at its request, of any other company of which the Company is a shareholder or a creditor and from which he / she is not entitled to be indemnified by such company, and against amounts paid or incurred by him / her in the settlement thereof, except in relation to matters as to which he / she shall be finally adjudged in a court of competent jurisdiction in such investigation, claim, action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, or wilful misconduct in the conduct of his / her office; in the event of settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which a court of competent jurisdiction has approved the settlement or the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty.

Art. 14. The Manager or Managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 15. Each Partner may take part in collective decisions irrespective of the number of parts which he owns.

Each Partner has voting rights commensurate with his holding of parts. Each Partner may appoint a proxy to represent him at meetings.

The Partners will have the power to appoint the Manager or Managers and to dismiss such Manager or Managers at any time in their discretion without giving reasons.

Art. 16. The Partners or Managers shall not, directly or indirectly, cause or permit any of the following to occur (each, a "Significant Action") except by unanimous agreement of all Partners.:

- (i) filing or consenting to the filing of any bankruptcy or insolvency petition or otherwise instituting or consenting to any insolvency event with respect to the Company or LLC under any bankruptcy law or similar dissolution or liquidation law or statute of any jurisdiction, whether now or hereafter in effect;
- (ii) making a settlement agreement with respect to or an assignment of all or substantially all of the assets of the Company or LLC for the benefit of creditors;
- (iii) applying for, consenting to, approving of or acquiescing in any petition, application, proceeding or order for relief or the appointment of a conservator, trustee, supervisor, inspector, custodian or receiver for the Company or LLC or all or any substantial part of each of their respective assets;
- (iv) stipulating or consenting to an attachment, execution or other judicial seizure of (or a proceeding to attach, execute or seize) all or substantially all of the Company's or LLC's assets;
- (v) consolidating or merging the Company or LLC with or into any other person;
- (vi) dissolving, reorganizing or liquidating the Company or LLC;
- (vii) selling all or substantially all of the assets of the Company or LLC, or allowing Company or LLC to acquire all or substantially all of the assets or the business of any other person;
- (viii) approving a restructuring or reorganization plan for the Company or LLC or any conversion of LLC to another form of entity; or

(ix) amending, revising or otherwise modifying the organizational documents of the Company or LLC.

Art. 17. The Company's financial year commences on the 1st of January and ends on the 31st of December.

Art. 18. Each year on the 31st of December, the books are closed and the managers prepare an inventory including an estimate of the value of the Company's assets and liabilities as well as the Company's financial statements.

Art. 19. Each Partner may inspect the above inventory and the financial statements at the Company's registered office.

Art. 20. The amount stated in the annual inventory, after deduction of general expenses, amortization and other expenses represents the net profit of the Company.

Five per cent (5%) of this net profit of the Company is set aside to be put into a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the corporate capital. The balance may be used freely by the Partners.

The Board of Managers is authorised to proceed, as often as it deems appropriate and at any moment in time during the accounting year, to the payment of interim dividends, subject only to the two following conditions: the Board of Managers may only take the decision to distribute interim dividends on the basis of interim accounts drawn up within thirty (30) days before the date of the Board meeting; the interim accounts, which may be unaudited, must show that sufficient distributable profits exist.

The holders of parts in respect of which issue premiums have been paid will be entitled to distributions not only in respect of the share capital but also in respect of issue premiums paid by such holders reduced by any distributions of such issue premiums to the holders of such parts or any amounts of such issue premium used for the setting off of any realized or unrealised capital losses.

Art. 21. At the time of the winding up of the Company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, who may be Partners, and who are appointed by the Partners.

Art. 22. Each of the Partners will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in the Articles of Association."

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at one thousand one hundred and thirty eight euro (EUR 1,138.-).

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the representative of the parties, known to the notary, by her surname, Christian name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-sept février.

Par devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Mme Bénédicte Lebichot, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en tant que mandataire du conseil de gérance de «MGP Japan Core LLC Holding S.à r.l.», une société de droit luxembourgeois sous forme de société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117657, en vertu d'une procuration sous seing privé faite et donnée à Luxembourg, le 11 février 2013, et en tant que mandataire de:

1. «MGP Japan Core Plus (Lux) S.à r.l.», ayant son siège social au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117656, propriétaire de dix-neuf (19) parts sociales, en vertu d'une procuration sous seing privé faite et donnée le 15 février 2013.

2. «IDS LUX S.à r.l.», ayant son siège social au 16 rue J.B. Fresez, L-1542 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111617, propriétaire de une (1) part sociale, en vertu d'une procuration sous seing privé faite et donnée à Luxembourg, le 11 février 2013. Lesquelles procurations après avoir été paraphées "ne varietur" par la mandataire et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec ce dernier à la formalité de l'enregistrement.

Les comparantes, «MGP Japan Core Plus (Lux) S.à r.l.» prénommée, et «IDS LUX S.à r.l.» prénommée, sont les seules et uniques associées de «MGP Japan Core Plus LLC Holding S.à r.l.», ayant son siège social à 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, constituée suivant acte instrumenté par Maître Paul Bettingen, en date du 26 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1687,

enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 117 657 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été plusieurs fois modifiés et pour la dernière fois par Maître Paul Bettingen, en date du 18 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 365, le 13 mars 2007.

Les associées, représentées comme ci-avant, ont déclaré avoir parfaite connaissance des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert d'une part détenue par «IDS LUX S.à r.l.» à l'associé restant «MGP Japan Core Plus (Lux) S.à r.l.» pour un prix d'achat d'un euro (1,- EUR);
2. Acceptation de la démission de «IDS LUX S.à r.l.» en tant que gérant indépendant de la Société et décharge accordée au gérant précité.
3. Modification et refonte des Statuts de la Société.

Les associées, représentées comme ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

La société «IDS LUX S.à r.l.», prénommée, cède par les présentes une (1) part sociale de la Société à l'autre associé, «MGP Japan Core Plus (Lux) S.à r.l.», prénommée, avec effet à la date d'aujourd'hui.

La part cédée n'étant représentée par aucun instrument de titre, le cessionnaire est, à partir de ce jour, subrogé dans tous les droits et obligations attachés à la part cédée.

La société «MGP Japan Core Plus (Lux) S.à r.l.», prénommée, déclare accepter la cession de part décrite ci-dessus.

Prix

La présente cession de part a eu lieu pour et moyennant le prix convenu entre parties de un Euro (EUR 1,-) que la cédante reconnaît et déclare avoir reçu du cessionnaire avant la signature du présent acte et en dehors de la présence du notaire.

Mme Bénédicte Lebichot, prénommée, agissant en sa qualité de représentante du conseil de gérance déclare accepter la cession de part, au nom de la société conformément à l'article 1690 nouveau du Code Civil.

Elle déclare qu'elle n'a connaissance d'aucune opposition ni empêchement qui puisse arrêter ou empêcher l'effet de la susdite cession.

«MGP Japan Core Plus (Lux) S.à r.l.», prénommée, représentant l'intégralité du capital social, est devenue associée unique de la Société et a pris les résolutions suivantes («l'Associée Unique»):

Deuxième résolution

L'Associée Unique prend acte de la démission de «IDS LUX S.à r.l.», prénommée, en tant que gérant indépendant de la Société avec effet immédiat et donne décharge pleine et entière au gérant pour l'accomplissement de son mandat jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

Suite aux résolutions précédentes, l'Associée Unique procède à une refonte totale des statuts de la société, avec effet immédiat, comme suit:

" **Art. 1^{er}**. La propriétaire actuelle des parts et tous ceux qui pourront le devenir par la suite (au singulier «l'Associé» et conjointement les «Associés»), forme une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Le seul et unique objet de la Société, et la nature des activités à mener ou promouvoir par la Société est (i) d'acquiescer, d'être propriétaire, de détenir ou d'acheter, de vendre ou de disposer des actions (les "Actions LLC") d'une société de droit japonais ("LLC") et de voter sur les Actions LLC et autrement d'exercer ses droits en tant que détenteur des Actions LLC, (ii) de délivrer et se plier aux documents signés en connexion avec l'émission par LLC d'obligations à des institutions financières ou contracter des prêts par LLC de la part d'institutions financières, leur successeurs et ayant droits (de telles institutions financières les "Obligataires"), (iii) de contracter des prêts de tout type quelqu'en soit la manière de la part de sociétés affiliées et (iv) de faire tout acte accessoire à ce qui vient d'être nommé. La Société ne conduira pas des affaires qui ne sont pas liées à ce qui vient d'être énuméré et elle ne pourra détenir des actifs sans lien avec ce qui est énuméré.

Art. 3. Dans le but de rester une société à objet unique à chaque moment, la Société:

- (i) gardera ses livres, archives et comptes bancaires distincts de ceux de toute autre personne;
- (ii) gardera ses actifs de telle manière qu'ils soient aisément identifiables, reconnaissables et séparables, et ce à moindre coût;
- (iii) tiendra régulièrement des assemblées de manière appropriée en vue de mener les affaires de la Société, et observera tous les usages liés aux formalités d'organisation et de fonctionnement;

(iv) se présentera envers les créiteurs et le public comme une personne morale séparée et distincte de toute autre personne morale;

(v) préparera des déclarations d'impôts et des états financiers séparés, ou si la Société fait partie d'un groupe consolidé, alors la Société sera présentée comme un membre séparé de ce groupe;

(vi) allouera et partagera équitablement et raisonnablement tout employé commun ou les frais afférents avec les affiliés;

(vii) traitera toute affaire avec les sociétés affiliées comme si elles n'étaient pas liées et selon un contrat exigible;

(viii) gèrera l'entreprise en son nom propre, et gardera son matériel de bureau, factures et chèques distincts;

(ix) ne mélangera pas ses actifs ou ses fonds avec toute autre personne;

(x) n'assumera, ne garantira ou ne paiera les dettes ou obligations d'aucune autre personne;

(xi) paiera ses propres dettes avec ses propres capitaux;

(xii) paiera les salaires de ses propres salariés et maintiendra un nombre suffisant d'employés à la lumière des transactions envisagées;

(xiii) ne présentera pas son crédit comme disponible pour satisfaire les obligations des autres;

(xiv) n'acquerra pas les titres ou obligations de ses Associés ou affiliés;

(xv) ne gèrera pas ses propres actifs au bénéfice d'autres entités ou, ne prêtera ou n'avancera pas des fonds à toute autre personne à l'exception des dispositions de l'article 2 ci-avant;

(xvi) corrigera tout malentendu concernant son identité distincte; et

(xvii) maintiendra un capital adéquat à la lumière des transactions envisagées.

Art. 4. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. La Société a la dénomination de «MGP Japan Core Plus LLC Holding S.à r.l.»

Art. 6. Le siège social de la Société est établi dans la Commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la municipalité par une résolution du Conseil de Gérance de la Société. Le siège social pourra être transféré ultérieurement à n'importe quel endroit au Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des Associés adoptée selon la manière requise pour la modification des Statuts.

Des succursales, des filiales ou autres bureaux pourront être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou ailleurs par une résolution du Conseil de Gérance de la Société.

Dans l'éventualité où le Conseil de Gérance de la Société détermine que des développements ou événements extraordinaires politiques ou militaires ont eu lieu ou sont imminents et que ces développements ou événements pourraient entraver les activités normales de la Société à son siège social, ou avec la facilité de communication entre ce bureau et les personnes ailleurs, le siège social pourra temporairement être transféré ailleurs jusqu'à la complète cessation de ces circonstances extraordinaires. De telles mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, qui, nonobstant le transfert temporaire de son siège social, restera une société de droit luxembourgeois.

Art. 7. Le capital social de la Société est fixé à deux millions trois cent trente-quatre mille sept cent soixante-douze Yen Japonais (JPY2.334.772,-), représenté par vingt (20) parts sociales de cent seize mille sept cent trente-six Yen Japonais (JPY16,736,-) chacune.

L'émission des parts peut être assortie d'une prime d'émission.

Le Conseil de Gérance (ou s'il y a lieu le Gérant) pourra créer ponctuellement les réserves qu'il jugera appropriées (en plus des réserves légales) et créera une réserve destinée à recevoir les primes d'émissions reçues par la Société lors de l'émission et de la vente de ses parts sociales. Le paiement de tout dividende ou de toute autre distribution résultant d'un fonds de réserve aux détenteurs de parts pourra être décidé par le Conseil de Gérance (ou s'il y a lieu le Gérant).

Art. 8. Les parts sociales de la Société sont librement cessibles entre Associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-Associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des Associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 9. Le décès, l'incapacité ou la faillite de l'un des Associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 10. Ni les créanciers, ni les héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société. Etant entendu que cet Article 10 ne doit pas empêcher un Associé de mettre en gage ses parts sociales si tel Associé se conforme à l'article 189 de la Loi de 1915.

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants (individuellement le «Gérant» et collectivement les «Gérants»), Associés ou non, nommés par l'assemblée des Associés.

Les Gérants forment un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Le Conseil de Gérance a vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

Pour être valides, les résolutions du Conseil de Gérance doivent être approuvées par le vote d'au moins une majorité simple des Gérants présents ou représentés au moment de la réunion. Pour l'adoption des résolutions décrites dans

l'article 12, l'unanimité de tous les Gérants est requise. En cas de partage de voix, un président du Conseil de Gérance qui pourra être nommé n'aura pas de vote prépondérant.

Les Gérants peuvent nommer un président du Conseil de Gérance et déterminer la durée pour laquelle il est nommé. Si aucun président n'est nommé ou lorsque le président nommé n'est pas présent dans les cinq minutes qui suivent l'heure fixée pour la réunion, les Gérants peuvent choisir parmi eux et nommer un nouveau président.

Un Gérant pourra participer à la réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou tout autre moyen de communication permettant aux personnes présentes de communiquer entre elles en même temps. Un Gérant qui assiste à la réunion de la façon décrite ci-dessus sera considéré comme ayant été présent en personne. Sauf décision contraire des Gérants, la réunion est considérée comme ayant été tenue au lieu où le président a initié la réunion.

Un procès-verbal des décisions prises lors d'une réunion du Conseil de Gérance sera dressé et le cas échéant pourra être signé uniquement par le président de la réunion du Conseil de Gérance.

Un Gérant peut se faire représenter lors des réunions du Conseil de Gérance, à condition de remettre une procuration écrite à la personne de son choix. Cette personne doit nécessairement être un autre membre du Conseil de Gérance. Le vote du représentant sera traité comme si le Gérant représenté avait voté en personne.

Les résolutions écrites signées par tous les Gérants auront la même validité et efficacité que si elles avaient été prises lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Les signatures pourront figurer sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une même résolution et pourront être prouvées par lettre, téléfax ou tous moyens similaires de communication.

Chaque Gérant peut engager la Société par sa seule signature pour toute transaction concernant l'administration générale de la Société (par exemple signature de procuration) à condition qu'une telle transaction implique un montant inférieur à 15.000,- EUR (ou somme équivalente dans toute autre devise) ou par la signature de toute déclaration fiscale quelque soit le montant de cette déclaration. Pour toute autre transaction, deux Gérants peuvent engager la Société par leur signature conjointe. Un pouvoir de signature pour tous types de transactions peut être aussi délégué par une résolution du Conseil de Gérance à un seul Gérant ou à un tiers dans le contexte d'une transaction spécifique.

Art. 12. L'unanimité de tous les Gérants est nécessaire pour:

- (i) emprunter de l'argent ou contracter des dettes en nom de la Société sauf en ce qui concerne les relations commerciales journalières; et
- (ii) admettre l'incapacité de la société ou de la LLC de payer ses dettes envers ses créiteurs.

Art. 13. La Société indemniserà, dans le sens le plus large permis par la loi, toute personne qui est ou qui a été, un Gérant ou fondé de pouvoir de la Société, des responsabilités et des dépenses raisonnablement occasionnées ou payées par cette personne en relation avec toutes enquêtes, demandes actions ou tous procès dans lesquels elle a été impliquée en tant que partie ou auxquels elle est ou aura été partie en sa qualité de Gérant ou de fondé de pouvoir de la Société ou pour avoir été à la demande de la Société, Gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditrice et par laquelle elle ne serait pas indemnisée par cette société ainsi que de montants payés ou occasionnés par elle dans le cadre du règlement de ceux-ci, sauf le cas où dans pareils enquêtes, demandes actions ou procès, elle sera finalement condamnée pour négligence ou faute ou mauvaise administration dans l'exécution de son mandat; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que pour des matières couvertes par l'arrangement dont une cour compétente a approuvé l'arrangement ou si la Société est informée par son avocat-conseil que le Gérant ou le fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs.

Art. 14. Le ou les Gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relative aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Ils sont de simples mandataires et ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Chaque Associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qui lui appartient.

Chaque Associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque Associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Le ou les Gérants sont nommés par les Associés et sont révocables ad nutum par ceux-ci.

Art. 16. Les Associés ou Gérants ne causeront ou ne permettront pas, directement ou indirectement, les transactions suivantes (chacune appelée une "Action Significative"), sauf accord unanime des tous les Associés:

- (i) déposer ou consentir au dépôt, d'une demande de déclaration de faillite ou d'insolvabilité ou autrement instituer ou consentir à un événement d'insolvabilité en relation avec la Société ou LLC sous toute loi concernant les faillites ou liquidations dans toute juridiction, en vigueur aujourd'hui ou à l'avenir;
- (ii) la conclusion d'une transaction en relation avec ou la cession de tout ou d'une partie substantielle des actifs de la Société ou de LLC au bénéfice des créiteurs;
- (iii) solliciter, consentir, approuver ou acquiescer à une requête, demande, procédure ou un redressement ou la nomination d'un tuteur, un administrateur de biens, un superviseur, inspecteur, dépositaire ou receveur de la Société ou LLC pour tout ou une partie substantielle de ses actifs;
- (iv) stipuler ou consentir à une saisie conservatoire, une exécution ou toute autre saisie judiciaire de (ou une procédure de saisie, exécution ou confiscation) tout ou une partie substantielle des actifs de la Société ou LLC;

- (v) consolider ou fusionner la Société ou LLC avec une autre personne;
- (vi) dissoudre, réorganiser ou liquider la Société ou LLC;
- (vii) vendre tout ou une partie substantielle des actifs de la Société ou LLC ou permettre à la Société ou LLC d'acquiescer tout ou une partie substantielle des actifs ou de l'entreprise d'une autre personne;
- (viii) faire ou approuver un plan de restructuration ou de réorganisation pour la Société ou LLC ou la conversion de LLC en une autre forme d'entité;
- (ix) amender, réviser ou autrement modifier les documents constitutifs de la Société ou LLC.

Art. 17. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 18. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes de la Société sont arrêtés et le ou les Gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société ainsi que le bilan.

Art. 19. Tout Associé peut consulter l'inventaire et le bilan au siège social de la Société.

Art. 20. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net de la Société.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des Associés.

Le Conseil de Gérance est autorisé à procéder autant de fois qu'il le juge opportun et à tout moment de l'année sociale, au paiement des dividendes intérimaires sous le respect seulement des deux conditions suivantes: le Conseil de Gérance ne peut prendre la décision de distribuer des dividendes intérimaires que sur la base des comptes intérimaires préparés dans les trente (30) jours avant la date dudit Conseil de Gérance; les comptes intérimaires, qui pourront ne pas être audités, doivent attester qu'il existe un bénéfice distribuable suffisant.

Tous les détenteurs des parts émises avec une prime d'émission pourront recevoir des distributions non seulement en rapport avec le capital social, mais également en rapport avec les primes d'émissions payées, dont il y a lieu de déduire toute distribution de ces primes d'émissions aux Associés détenteurs de ces parts ou toute partie de ces primes d'émission utilisée pour compenser les moins-values réalisées ou latentes.

Art. 21. Lors de la dissolution de la Société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés.

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents Statuts, chacun des Associés se réfère aux dispositions légales."

Frais

La somme des dépenses, rémunérations et frais, de toute forme quelconque, survenant à la suite du présent acte sont estimés à mille cent trente-huit euros (1.138,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'entête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente que, à la requête des comparants ci-dessus, le présent acte est formulé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française; à la requête des mêmes comparants et, en cas de divergence entre la version en langue anglaise et celle en langue française, c'est la version anglaise qui prévaut.

Lecture du document ayant été faite à la mandataire des comparantes, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, celle-ci a signé avec le Notaire, le présent acte.

Signé: B. LEBICHOT, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 06/03/2013. Relation: LAC/2013/10397. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros)

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 02/04/2013.

Référence de publication: 2013042776/455.

(130052109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2013.

Comgest Europe, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 40.576.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 28 mars 2013

En date du 28 mars 2013, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats de Monsieur Chakara Sisowath, de Monsieur Laurent Dobler, de Monsieur Franz-Johan Weis, de Monsieur Jean-Marc Servais et de Monsieur Arnaud Cosserat en qualité d'Administrateurs, pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2014.

Luxembourg, le 3 avril 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Comgest Europe

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2013043064/16.

(130052539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2013.

Comgest Asia, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 43.621.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 28 mars 2013

En date du 28 mars 2013, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats de Monsieur Chakara Sisowath, de Monsieur Laurent Dobler, de Monsieur Jean-Marc Servais et de Monsieur Vincent Strauss en qualité d'Administrateurs, pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2014.

Luxembourg, le 3 avril 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Comgest Asia

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2013043062/16.

(130052540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2013.

Intesa Sanpaolo Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 62.762.

Assemblée générale Ordinaire tenue le 12 Mars 2013

Résolutions:

Les mandats des administrateurs venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2015:

Mr Christophe Velle, Administrateur et Président, 35 Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg,

Mr Marco Dus, Administrateur, 19-21 Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg,

Mr Jean-Pierre Murgia, Administrateur, 35, Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg,

Mr Edoardo Tubia, Administrateur, 19/21 Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg,

Le mandat du réviseur d'entreprises agréé venant à échéance, l'assemblée décide de nommer KPMG Luxembourg S.A.R.L, 9, Allée Scheffer, Luxembourg, L-2520 Luxembourg, en qualité de réviseur d'entreprises agréé chargé du contrôle des comptes annuels pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2013, à tenir en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Intesa Sanpaolo Real Estate S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2013043165/22.

(130052586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2013.

Rosepark, Société Anonyme.

Siège social: L-7257 Walferdange, 2, Millewee.

R.C.S. Luxembourg B 117.870.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012 de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Walferdange.

Pour la société

Référence de publication: 2013042844/12.

(130052230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2013.

Emme Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 120.675.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Suite à la réunion des associés tenue en date du 26 mars 2013 à 10.30 heures, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. L'associé unique adopte le rapport du commissaire à la liquidation.
2. L'associé unique adopte les comptes de liquidation.
3. L'associé unique prononce la clôture de la liquidation et décide de conserver les livres et documents de la société pendant une durée de cinq ans à partir du jour de la liquidation auprès de Fiducenter S.A., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Référence de publication: 2013043105/16.

(130052782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2013.

E.B.S., Elliott Business Style S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 80.681.

—
Extrait de L'A.G. Ordinaire du 08 août 2012

Le conseil d'administration décide de renouveler le mandat du commissaire aux comptes de la FIDUCIAIRE BEFAC EXPERTISES COMPTABLES ET FISCALES S.à.r.l., RCS Luxembourg N° B45066, sise au 25A, Boulevard Royal à L-2449 Luxembourg jusqu'à l'AGO de 2017

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013043104/12.

(130052338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2013.

GWM Group Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 176.020.

—
Par décision du Conseil d'administration du 28 mars 2013, Monsieur Sigieri Diaz della Vittoria Pallavicini a été nommé aux fonctions de Président du Conseil d'Administration.

Luxembourg, le 02 avril 2013.

Pour GWM Group Holding S.A.

Société anonyme

Giuliano BIDOLI / Audrey BAVEREL

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013043151/14.

(130052693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2013.

Fundo, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 107.368.

—
Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 avril 2013

L'Assemblée Générale renomme:

- Nico THILL, Président;
- Corinne FEYPEL-MOLITOR, Administrateur;
- Jacques GRIVEL, Administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

L'Assemblée Générale renomme comme réviseur d'entreprises agréé:

- ERNST & YOUNG.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2013.

Référence de publication: 2013043136/19.

(130052495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2013.

Four and Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 117.509.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

FOUR AND PARTNERS S.A.

Référence de publication: 2013043133/11.

(130052577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2013.

Hermes Finance AG, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 113.297.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue extraordinairement en date du 02 avril 2013 au siège social de la société que:

1. Le siège de la société est transféré avec effet au 1^{er} janvier 2013 au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
2. La démission de Monsieur Torben Madsen a été acceptée avec effet au 31 décembre 2012.
3. La démission de Mademoiselle Fiona Finnegan a été acceptée avec effet au 31 décembre 2012.
4. La démission du Commissaire aux Comptes, Modern Treuhand SA a été acceptée avec effet au 31 décembre 2012.
5. Monsieur Anton Baturin, avec adresse professionnelle au 11 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg a été nommé administrateur de la société avec effet au 1^{er} janvier 2013 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2019.
6. Monsieur Graham J. Wilson, avec adresse professionnelle au 11 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg a été nommé administrateur de la société avec effet au 1^{er} janvier 2013 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2019.
7. Monsieur Andrew Mann, avec adresse professionnelle au 20, boulevard Princesse Charlotte, MC-98000 Monaco a été nommé Commissaire aux Comptes de la Société avec effet au 1^{er} janvier 2013 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2019.

Luxembourg, le 02 avril 2013.

Pour extrait conforme

Administrateurs

Référence de publication: 2013043157/24.

(130052418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2013.

Gabriel Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 138.876.

Les comptes annuels au 01/01/2012 - 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013043137/10.

(130052809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2013.

Flinders International SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3480 Dudelange, 24, rue Gaffelt.
R.C.S. Luxembourg B 130.281.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2013043131/10.

(130052351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2013.

Finogam S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 147.452.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 avril 2013.

Référence de publication: 2013043130/10.

(130052609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2013.

Fourvest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 152.570.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Fait à Luxembourg, le 3 avril 2013.

Référence de publication: 2013043124/10.

(130052548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2013.

Kendrick FMP II BB Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 141.855.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 Mars 2013.

Kendrick FMP II BB Holdings S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Manager B

Référence de publication: 2013043185/14.

(130053000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2013.

J.A.F. S.A.- SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 77.459.

EXTRAIT

L'assemblée générale du 2 avril 2013 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, Master en gestion des entreprises et administration, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Stéphanie GRISIUS, Administrateur, M. Phil. Finance B. Sc. Economies, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Monsieur Laurent HEILIGER, Administrateur-Président, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

L'assemblée générale du 2 avril 2013 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT. LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

Luxembourg, le 2 avril 2013.

Pour J.A.F. S.A.-SPF

Société anonyme de Gestion de Patrimoine Familial

Référence de publication: 2013043180/22.

(130052791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2013.

IZD-Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 150.063.

Auszug aus dem schriftlichen Gesellschafterbeschluss der Gesellschaft vom 03. April 2013

Aufgrund eines Gesellschafterbeschlusses der Gesellschaft vom 03. April 2013 hat sich folgende Änderung in der Geschäftsführung der Gesellschaft ergeben:

- Herr Daniel Kranz wurde mit Wirkung zum 03. April 2013 als Geschäftsführer der Gesellschaft abberufen.

- Herr Dr. Thomas Goergen wurde mit Wirkung zum 03. April 2013 als Geschäftsführer der Gesellschaft abberufen.

- Herr Achim Mattes, geboren am 29. April 1978 in Trier (Deutschland), geschäftlich ansässig in 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg wurde mit Wirkung zum 03. April 2013 als gemeinschaftlich vertretungsbefugter Geschäftsführer der Gesellschaft auf unbestimmte Zeit bestellt.

- Herr Christian Bäumer, geboren am 11. Juli 1974 in Dortmund (Deutschland), geschäftlich ansässig in 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg wurde mit Wirkung zum 03. April 2013 als gemeinschaftlich vertretungsbefugter Geschäftsführer der Gesellschaft auf unbestimmte Zeit bestellt.

- Herr Johannes Haecker, geboren am 01. November 1967 in München (Deutschland), geschäftlich ansässig in 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg wurde mit Wirkung zum 03. April 2013 als gemeinschaftlich vertretungsbefugter Geschäftsführer der Gesellschaft auf unbestimmte Zeit bestellt.

Référence de publication: 2013043179/22.

(130052726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2013.

IPAGL Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 45.937.

Le Bilan au 30.11.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013043174/10.

(130052376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2013.

Nordea Multi Label, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 562, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 131.121.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 2 avril 2013

Il résulte dudit procès-verbal que:

L'assemblée générale ordinaire du 2 avril 2013 a décidé d'élire au poste d'administrateur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2014:

Messieurs et Madame

- Lars Erik Høgh résidant à 562, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Luxembourg,
- Suzanne Berg résidant à 562, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Luxembourg,
- Claus Jørgensen résidant à 562, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Luxembourg.

L'assemblée générale ordinaire du 2 avril 2013 a décidé de réélire au poste de réviseur d'entreprises jusqu'à l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2014:

- KPMG Luxembourg S.à r.l.

Luxembourg, le 3 avril 2013.

Nordea Investment Funds S.A.

Référence de publication: 2013043236/20.

(130052580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2013.

KKR NTC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 5.843.439,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 166.695.

In the year two thousand and thirteen, on the fourteenth day of March,

Before the undersigned, Maître Joseph Elvinger, Civil Law Notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

- KKR TDC (Millennium) L.P., an exempted limited partnership, with registered office at M&C Corporate Services Limited, Uglan House, P.O. Box 309GT, George Town, Grand Cayman, and registered with the Registrar of Limited Partnerships Cayman Islands under number CR - 17322,

here represented by Ms Sara Lecomte, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in New York on 11 March 2013.

- KKR TDC (European II) L.P., an exempted limited partnership, with registered office at M&C Corporate Services Limited, Uglan House, P.O. Box 309GT, George Town, Grand Cayman, and registered with the Registrar of Limited Partnerships Cayman Islands under number CR - 17321,

here represented by Ms Sara Lecomte, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in New York on 11 March 2013.

- KKR TDC (International) L.P., an exempted limited partnership, with registered office at M&C Corporate Services Limited, Uglan House, P.O. Box 309GT, George Town, Grand Cayman, and registered with the Registrar of Limited Partnerships Cayman Islands under number CR - 17320,

here represented by Ms Sara Lecomte, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in New York on 11 March 2013.

The said proxies, initialled *in varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are the shareholders (the "Shareholders") of "KKR NTC S.à r.l.", (hereinafter the "Company") a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 166.695, incorporated pursuant to a deed of the notary Maître Joseph Elvinger, prenamed, dated 30 January 2012, whose articles of incorporation (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") on 29 March 2012, under number 831, page 39862. The Articles have been amended the last time pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, prenamed, dated 17 December 2012 and published in the Mémorial on 5 February 2013, under number 275, page 13178.

The appearing parties representing the whole corporate capital require the notary to act the following resolutions:

First resolution

The Shareholders decide to increase the share capital of the Company by an amount of two million two hundred six thousand nine hundred sixty-one US Dollars (USD 2,206,961.-) so as to raise it from its present amount of three million six hundred thirty-six thousand four hundred seventy-eight US Dollars (USD 3,636,478.-) to five million eight hundred forty-three thousand four hundred thirty-nine US Dollars (USD 5,843,439.-) by the issue of:

- (i) two hundred twenty thousand six hundred ninety-six (220,696) Class 1 Shares,
- (ii) two hundred twenty thousand six hundred ninety-six (220,696) Class 2 Shares,
- (iii) two hundred twenty thousand six hundred ninety-six (220,696) Class 3 Shares,
- (iv) two hundred twenty thousand six hundred ninety-six (220,696) Class 4 Shares,
- (v) two hundred twenty thousand six hundred ninety-six (220,696) Class 5 Shares,

- (vi) two hundred twenty thousand six hundred ninety-six (220,696) Class 6 Shares,
- (vii) two hundred twenty thousand six hundred ninety-six (220,696) Class 7 Shares,
- (viii) two hundred twenty thousand six hundred ninety-six (220,696) Class 8 Shares,
- (ix) two hundred twenty thousand six hundred ninety-six (220,696) Class 9 Shares, and
- (x) two hundred twenty thousand six hundred ninety-seven (220,697) Class 10 Shares,

(collectively referred as the "New Shares") and having the rights and obligations set out in the Articles, each having a par value of one US Dollar (USD 1.-), through a contribution in kind.

The New Shares are to be subscribed as follows:

- thirty-two thousand four hundred thirty-five (32,435) Class 1 Shares, thirty-two thousand four hundred thirty-five (32,435) Class 2 Shares, thirty-two thousand four hundred thirty-five (32,435) Class 3 Shares, thirty-two thousand four hundred thirty-five (32,435) Class 4 Shares, thirty-two thousand four hundred thirty-five (32,435) Class 5 Shares, thirty-two thousand four hundred thirty-five (32,435) Class 6 Shares, thirty-two thousand four hundred thirty-five (32,435) Class 7 Shares, thirty-two thousand four hundred thirty-five (32,435) Class 8 Shares, thirty-two thousand four hundred thirty-five (32,435) Class 9 Shares, and thirty-two thousand four hundred thirty-five (32,435) Class 10 Shares to be subscribed by KKR TDC (Millennium) L.P., prenamed. Such new shares are to be paid up by a contribution in kind consisting in an unquestioned claim for an aggregate amount of three hundred twenty-four thousand three hundred fifty US Dollars (USD 324,350.-);

- one hundred eighty-three thousand seven hundred ninety-eight (183,798) Class 1 Shares, one hundred eighty-three thousand seven hundred ninety-eight (183,798) Class 2 Shares, one hundred eighty-three thousand seven hundred ninety-eight (183,798) Class 3 Shares, one hundred eighty-three thousand seven hundred ninety-eight (183,798) Class 4 Shares, one hundred eighty-three thousand seven hundred ninety-eight (183,798) Class 5 Shares, one hundred eighty-three thousand seven hundred ninety-eight (183,798) Class 6 Shares, one hundred eighty-three thousand seven hundred ninety-eight (183,798) Class 7 Shares, one hundred eighty-three thousand seven hundred ninety-eight (183,798) Class 8 Shares, one hundred eighty-three thousand seven hundred ninety-eight (183,798) Class 9 Shares, and one hundred eighty-three thousand seven hundred ninety-nine (183,799) Class 10 Shares to be subscribed by KKR TDC (European II) L.P., prenamed. Such new shares are to be paid up by a contribution in kind consisting in an unquestioned claim for an aggregate amount of one million eight hundred thirty-seven thousand nine hundred eighty-one US Dollars (USD 1,837,981.-); and

- four thousand four hundred sixty-three (4,463) Class 1 Shares, four thousand four hundred sixty-three (4,463) Class 2 Shares, four thousand four hundred sixty-three (4,463) Class 3 Shares, four thousand four hundred sixty-three (4,463) Class 4 Shares, four thousand four hundred sixty-three (4,463) Class 5 Shares, four thousand four hundred sixty-three (4,463) Class 6 Shares, four thousand four hundred sixty-three (4,463) Class 7 Shares, four thousand four hundred sixty-three (4,463) Class 8 Shares, four thousand four hundred sixty-three (4,463) Class 9 Shares, and four thousand four hundred sixty-three (4,463) Class 10 Shares, to be subscribed by KKR TDC (International) L.P., prenamed. Such new shares are to be paid up by a contribution in kind consisting in an unquestioned claim for an aggregate amount of forty-four thousand six hundred thirty US Dollars (USD 44,630.-).

The total contribution of two million two hundred six thousand nine hundred sixty-one US Dollars (USD 2,206,961.-) is entirely to be allocated to the share capital of the Company.

Evidence of the contribution is given to notary by a valuation report established by the management of the Company.

Second resolution

As a consequence of the above-mentioned resolution, article 5.1 of the Articles of the Company is amended and will now be read as follows:

" 5. Share capital.

5.1 The share capital of the Company is five million eight hundred forty-three thousand four hundred thirty-nine US Dollars (USD 5,843,439.-) divided into as follows:

- five hundred eighty-four thousand three hundred forty-five (584,345) class 1 shares (the "Class 1 Shares");
- five hundred eighty-four thousand three hundred forty-five (584,345) class 2 shares (the "Class 2 Shares");
- five hundred eighty-four thousand three hundred forty-five (584,345) class 3 shares (the "Class 3 Shares");
- five hundred eighty-four thousand three hundred forty-four (584,344) class 4 shares (the "Class 4Shares");
- five hundred eighty-four thousand three hundred forty-four (584,344) class 5 shares (the "Class 5 Shares");
- five hundred eighty-four thousand three hundred forty-four (584,344) class 6 shares (the "Class 6Shares");
- five hundred eighty-four thousand three hundred forty-three (584,343) class 7 shares (the "Class 7Shares");
- five hundred eighty-four thousand three hundred forty-three (584,343) class 8 shares (the "Class 8 Shares");
- five hundred eighty-four thousand three hundred forty-three (584,343) class 9 shares (the "Class 9 Shares"); and
- five hundred eighty-four thousand three hundred forty-three (584,343) class 10 shares (the "Class 10 Shares"),

(hereafter referred to as the "Shares" and each a "Share") each having a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) and having their rights and obligations as set out in the Articles. In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to two thousand four hundred and fifty euro (EUR 2,450.-).

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'année deux mille treize, le quatorzième jour du mois de mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

- KKR TDC (Millennium) L.P., une exempted limited partnership, ayant son siège social au M&C Corporate Services Limited, Ugland House, P.O. Box 309GT, George Town, Grand Cayman, et immatriculée auprès du Registrar of Limited Partnerships Cayman Islands sous le numéro CR-17322,

ici représentée par Madame Sara Lecomte, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, par procuration donnée à New York le 11 mars 2013.

- KKR TDC (European II) L.P., une exempted limited partnership, ayant son siège social au M&C Corporate Services Limited, Ugland House, P.O. Box 309GT, George Town, Grand Cayman, et immatriculée auprès du Registrar of Limited Partnerships Cayman Islands sous le numéro CR-17321,

ici représentée par Madame Sara Lecomte, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, par procuration donnée à New York le 11 mars 2013.

- KKR TDC (International) L.P., une exempted limited partnership, ayant son siège social au M&C Corporate Services Limited, Ugland House, P.O. Box 309GT, George Town, Grand Cayman, et immatriculée auprès du Registrar of Limited Partnerships Cayman Islands sous le numéro CR-17320,

ici représentée par Madame Sara Lecomte, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, par procuration donnée à New York le 11 mars 2013.

Les procurations signées ne varient par le mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes sont les associés (les "Associés") de la société "KKR NTC S.à r.l.", (la "Société") une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 166.695, constituée par un acte du notaire Joseph Elvinger, prénommé, le 30 janvier 2012, dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") le 29 mars 2012, sous le numéro 831, page 39862. Les Statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire Joseph Elvinger, prénommé, le 17 décembre 2012 et publié au Mémorial le 5 février 2013 sous le numéro 275, page 13178.

Lesquelles parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de deux millions deux cent six mille neuf cent soixante et un dollars US (USD 2.206.961,-), afin de le porter de son montant actuel de trois millions six cent trente-six mille quatre cent soixante-dix-huit dollars US (USD 3.636.478,-) jusqu'à cinq millions huit cent quarante-trois mille quatre cent trente-neuf dollars US (USD 5.843.439,-) par l'émission de

- (i) deux cent vingt mille six cent quatre-vingt-seize (220.696) Parts Sociales de Catégorie 1;
- (ii) deux cent vingt mille six cent quatre-vingt-seize (220.696) Parts Sociales de Catégorie 2;
- (iii) deux cent vingt mille six cent quatre-vingt-seize (220.696) Parts Sociales de Catégorie 3;
- (iv) deux cent vingt mille six cent quatre-vingt-seize (220.696) Parts Sociales de Catégorie 4;
- (v) deux cent vingt mille six cent quatre-vingt-seize (220.696) Parts Sociales de Catégorie 5;
- (vi) deux cent vingt mille six cent quatre-vingt-seize (220.696) Parts Sociales de Catégorie 6;

(vii) deux cent vingt mille six cent quatre-vingt-seize (220.696) Parts Sociales de Catégorie 7;
(viii) deux cent vingt mille six cent quatre-vingt-seize (220.696) Parts Sociales de Catégorie 8;
(ix) deux cent vingt mille six cent quatre-vingt-seize (220.696) Parts Sociales de Catégorie 9;
(x) deux cent vingt mille six cent quatre-vingt-dix-sept (220.697) Parts Sociales de Catégorie 10,
(désignées collectivement comme les «Nouvelles Parts Sociales») et ayant les droits et obligations tels que décrits par les Statuts, ayant une valeur nominale d'un dollar US (USD 1,-) chacune, par un apport en nature.

Les Nouvelles Parts Sociales sont souscrites comme suit:

- trente-deux mille quatre cent trente-cinq (32.435) Parts Sociales de Catégorie 1, trente-deux mille quatre cent trente-cinq (32.435) Parts Sociales de Catégorie 2, trente-deux mille quatre cent trente-cinq (32.435) Parts Sociales de Catégorie 3, trente-deux mille quatre cent trente-cinq (32.435) Parts Sociales de Catégorie 4, trente-deux mille quatre cent trente-cinq (32.435) Parts Sociales de Catégorie 5, trente-deux mille quatre cent trente-cinq (32.435) Parts Sociales de Catégorie 6, trente-deux mille quatre cent trente-cinq (32.435) Parts Sociales de Catégorie 7, trente-deux mille quatre cent trente-cinq (32.435) Parts Sociales de Catégorie 8, trente-deux mille quatre cent trente-cinq (32.435) Parts Sociales de Catégorie 9 et trente-deux mille quatre cent trente-cinq (32.435) Parts Sociales de Catégorie 10 sont souscrites par KKR TDC (Millennium) L.P., prénommée. Ces nouvelles parts sociales sont payées par apport en nature consistant en une créance certaine pour un montant total de trois cent vingt-quatre mille trois cent cinquante dollars US (USD 324.350,-);

- cent quatre-vingt-trois mille sept cent quatre-vingt-dix-huit (183.798) Parts Sociales de Catégorie 1, cent quatre-vingt-trois mille sept cent quatre-vingt-dix-huit (183.798) Parts Sociales de Catégorie 2, cent quatre-vingt-trois mille sept cent quatre-vingt-dix-huit (183.798) Parts Sociales de Catégorie 3, cent quatre-vingt-trois mille sept cent quatre-vingt-dix-huit (183.798) Parts Sociales de Catégorie 4, cent quatre-vingt-trois mille sept cent quatre-vingt-dix-huit (183.798) Parts Sociales de Catégorie 5, cent quatre-vingt-trois mille sept cent quatre-vingt-dix-huit (183.798) Parts Sociales de Catégorie 6, cent quatre-vingt-trois mille sept cent quatre-vingt-dix-huit (183.798) Parts Sociales de Catégorie 7, cent quatre-vingt-trois mille sept cent quatre-vingt-dix-huit (183.798) Parts Sociales de Catégorie 8, cent quatre-vingt-trois mille sept cent quatre-vingt-dix-huit (183.798) Parts Sociales de Catégorie 9 et cent quatre-vingt-trois mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf (183.799) Parts Sociales de Catégorie 10 sont souscrites par KKR TDC (European II) L.P., prénommée. Ces nouvelles parts sociales sont payées par apport en nature consistant en une créance certaine pour un montant total d'un million huit cent trente-sept mille neuf cent quatre-vingt-un dollars US (USD 1.837.981,-); et

- quatre mille quatre cent soixante-trois (4.463) Parts Sociales de Catégorie 1, quatre mille quatre cent soixante-trois (4.463) Parts Sociales de Catégorie 2, quatre mille quatre cent soixante-trois (4.463) Parts Sociales de Catégorie 3, quatre mille quatre cent soixante-trois (4.463) Parts Sociales de Catégorie 4, quatre mille quatre cent soixante-trois (4.463) Parts Sociales de Catégorie 5, quatre mille quatre cent soixante-trois (4.463) Parts Sociales de Catégorie 6, quatre mille quatre cent soixante-trois (4.463) Parts Sociales de Catégorie 7, quatre mille quatre cent soixante-trois (4.463) Parts Sociales de Catégorie 8, quatre mille quatre cent soixante-trois (4.463) Parts Sociales de Catégorie 9 et quatre mille quatre cent soixante-trois (4.463) Parts Sociales de Catégorie 10 sont souscrites par KKR TDC (International) L.P., prénommée. Ces nouvelles parts sociales sont payées par apport en nature consistant en une créance certaine pour un montant total de quarante-quatre mille six cent trente dollars US (USD 44.630,-).

La contribution totale d'un montant deux millions deux cent six mille neuf cent soixante et un dollars US (USD 2.206.961,-) est entièrement allouée au capital social de la Société.

Le document justificatif de la souscription, consistant en un rapport d'évaluation, a été présenté au notaire soussigné.

Deuxième résolution

A la suite des résolutions ci-dessus, l'article 5.1 des Statuts de la Société est modifié et sera désormais rédigé comme suit:

" 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à cinq millions huit cent quarante-trois mille quatre cent trente-neuf dollars US (USD 5.843.439,-) divisé comme suit:

- cinq cent quatre-vingt-quatre mille trois cent quarante-cinq (584.345) parts sociales de catégorie 1 (les "Parts Sociales de Catégorie 1");

- cinq cent quatre-vingt-quatre mille trois cent quarante-cinq (584.345) parts sociales de catégorie 2 (les "Parts Sociales de Catégorie 2");

- cinq cent quatre-vingt-quatre mille trois cent quarante-cinq (584.345) parts sociales de catégorie 3 (les "Parts Sociales de Catégorie 3");

- cinq cent quatre-vingt-quatre mille trois cent quarante-quatre (584.344) parts sociales de catégorie 4 (les "Parts Sociales de Catégorie 4");

- cinq cent quatre-vingt-quatre mille trois cent quarante-quatre (584.344) parts sociales de catégorie 5 (les "Parts Sociales de Catégorie 5");

- cinq cent quatre-vingt-quatre mille trois cent quarante-quatre (584.344) parts sociales de catégorie 6 (les "Parts Sociales de Catégorie 6");

- cinq cent quatre-vingt-quatre mille trois cent quarante-trois (584.343) parts sociales de catégorie 7 (les "Parts Sociales de Catégorie 7");

- cinq cent quatre-vingt-quatre mille trois cent quarante-trois (584.343) parts sociales de catégorie 8 (les "Parts Sociales de Catégorie 8");

- cinq cent quatre-vingt-quatre mille trois cent quarante-trois (584.343) parts sociales de catégorie 9 (les "Parts Sociales de Catégorie 9");

- cinq cent quatre-vingt-quatre mille trois cent quarante-trois (584.343) parts sociales de catégorie 10 (les "Parts Sociales de Catégorie 10");

(ci-après une "Part Sociale" et collectivement les "Parts Sociales"), ayant une valeur nominale d'un dollar US (USD 1,-) chacune et ayant les droit et obligations contenues dans ces Statuts. Dans les présents Statuts, les "Associés" sont les détenteurs de Parts Sociales et "Associé" sera construit en conséquence."

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à deux mille quatre cent cinquante euro (EUR 1.450,-).

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 15 mars 2013. Relation: LAC/2013/12026. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2013037659/239.

(130046108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2013.

AMO Holding 5 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 135.386.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-second day of February.

Before us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

"AM Global Holding Bis", a société à responsabilité limitée, having its registered office at 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 103018,

here represented by Mrs Caroline Canonico, Paralegal, professionally residing at 19 avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal given on 8 February 2013.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party is the sole shareholder of "AMO Holding 5 S.A.", ("société anonyme") a company having its registered office at 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 135386, incorporated pursuant to a notarial deed on 18 January 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 376 of 13 February 2008 (hereinafter the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on December 14, 2012, not yet published in the Mémorial.

The appearing party, represented as mentioned here above and representing the whole corporate capital of the Company, required the undersigned notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to modify the date of the annual General Meeting of the Company so as to postpone it from the first Thursday of the month of April of each year at 10.00 a.m. to the third Tuesday of the month of June of each year at 10.00 a.m.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, Article 8 third paragraph of the Articles of Incorporation is amended and now reads as follows:

"The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the third Tuesday of the month of June of each year at 10.00 a.m. If such day is not a day where banks are generally open for business in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following such business day."

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

This deed having been read to the attorney of the appearing party known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said attorney signed together with the Notary, this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille treize, le vingt-deux février.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

la société à responsabilité limitée «AM Global Holding Bis», ayant son siège social au 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 103018,

ici représentée par Madame Caroline Canonico, Paralegal, avec adresse professionnelle au 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 8 février 2013.

La procuration prémentionnée signée «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée, comme il est précisé ci-avant, est la seule actionnaire de «AMO Holding 5 S.A.» (la «Société»), une société anonyme ayant son siège social au 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 135386, constituée suivant acte notarié en date du 18 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 376 du 13 février 2008. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 14 décembre 2012, non encore publié au Mémorial.

La partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire a décidé de modifier la date de l'Assemblée Générale annuelle de la Société afin de la reporter du premier jeudi du mois d'avril de chaque année à 10:00 heures au troisième mardi du mois de juin de chaque année à 10:00 heures.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, le troisième alinéa de l'article 8 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«L'Assemblée Générale annuelle se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège social indiqué dans les convocations de cette assemblée, chaque année le troisième mardi du mois de juin à 10:00 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant».

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donné à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. CANONICO, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 25 février 2013. Relation: EAC/2013/2540. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2013037963/79.

(130047014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2013.